



Bulletin
municipal de

JAUJAC

JANVIER 2018



SOMMAIRE

Vœux 2018

La cantine Municipale

L'École communale

*La Fête des Bénévoles
de l'Ardéchoise*

Les champions de Jaujac

La vie des associations

Les manifestations sportives

Les manifestations culturelles

Expo spectacle

Concert

Mise en valeur du patrimoine

*D'autres manifestations
en images*

*Exercice de sécurité
civile au village*

Commerces, Artisanat

Travaux

Projet la Bastide

Du cinéma à Jaujac

Vie locale

Les échos du Parc

Urbanisme

*Les comptes rendus
du conseil municipal*

Environnement/solidarité

*Infos pratiques/
État Civil*



Vœux pour l'année 2018

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants de notre village et aux sept jaujacquois nés cette année (4 garçons et 3 filles). J'ai une pensée pour ceux qui nous ont quittés. Suite au dernier recensement, la commune compte 1 228 habitants.

Merci à toutes les personnes qui s'investissent dans la vie de notre village : le conseil municipal, les employés communaux techniques et administratifs, le personnel de service de l'école, l'équipe éducative, les bénévoles de la bibliothèque, les professionnels de santé, le personnel de la Résidence de Rochemure, les artisans et les commerçants, l'Office du tourisme, le PNR et les associations qui animent Jaujac.

Je vous invite à lire le bulletin municipal ou à vous connecter sur le site la commune www.jaujac.fr pour avoir plus d'informations sur la vie de notre village.

Cette année nous allons continuer à investir pour améliorer la vie quotidienne de tous. Le projet de La Bastide va entrer dans sa phase de réalisation. Une réunion publique d'information est prévue début 2018.

Nous devons nous battre pour le maintien et l'amélioration des services publics et notamment qu'un médecin s'installe à la Maison médicale.

Notre communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans », avec ses 16 communes et ses 9 888 habitants prend de plus en plus de compétences : PLUi, eau, assainissement, GEMAPI... Cela nécessite un grand travail de concertation. Il faut que ce transfert de compétences ne se fasse pas au détriment des habitants !

La vie quotidienne de tous peut s'améliorer si chacun fait preuve de civisme, d'un effort pour respecter les réglementations, l'environnement. Trop d'incivilités, de dégradations, de vols sont encore à déplorer.

Faisons preuve de solidarité pour les plus démunis.

Grâce à vous Jaujac est un village dynamique, agréable, où il fait bon vivre. Je vous en remercie.

Bonne et heureuse année 2018

Le Maire, René SOULÉLIAC

La Cantine municipale

ZOOM SUR LA NOUVELLE CANTINE MUNICIPALE

Depuis le 1er septembre 2017, la commune a ouvert à Jaujac un service de restauration scolaire autonome.

Eva Chiche nouvellement diplômée du lycée hôtelier de Largentière a été recrutée comme chef de cuisine. Elle est aidée en cuisine par Pascaline Bataille qui assure également le service des plats aux enfants, avec Véronique Aizac, Roselyne Malossanne et Sylvie Chareyre.

Eva met en œuvre une cuisine entièrement fabriquée sur place, les produits sont le plus possible locaux et fournis par des artisans et maraîchers de proximité. Les produits bios occupent une place importante dans les menus.

L'objectif est bien sûr de faire plaisir aux enfants pour que cette coupure de midi soit un moment de détente et de convivialité. Dans ce but l'organisation des services a été repensée. Les enfants déjeunent désormais tous à la même heure ce qui évite l'attente pour les plus grands et améliore la qualité du service. Pour garder une ambiance calme et compte tenu des effectifs en augmentation, c'est désormais dans deux salles que sont servis les repas.

Mais l'équipe de cuisine a aussi le souci à travers la confection des plats et le service à table de contribuer à l'éducation des enfants à la santé, par l'importance d'une alimentation équilibrée qui va leur faire découvrir de nouveaux goûts, de nouveaux produits, des recettes originales.

C'est également une éducation à l'environnement en attirant l'attention des convives sur le problème du gaspillage, sur l'importance de consommer des produits locaux et de saison, des produits de qualité, bio pour certains. Dans cet esprit des repas végétariens ont été proposés avec succès.

Nous avons la chance de vivre dans une région qui peut nous fournir facilement de bons produits et des artisans et cultivateurs locaux de qualité qui se sont volontiers investis dans notre projet.



EMPLOYÉS COMMUNAUX, ENSEIGNANTES ET ÉLUS MANGENT À LA CANTINE

Vendredi 1er septembre 2017, l'école communale dans sa globalité faisait sa prérentrée : l'équipe éducative dans les classes et l'équipe



technique à la cantine.

Alors que les maitresses et leurs assistantes peaufinaient l'organisation de la rentrée et de la vie scolaire 2017/2018, les agents communaux, Eva Chiche la cuisinière, assistée de Pascaline Bataille prenaient possession de la toute nouvelle cuisine aménagée dans l'ancien espace bar de Castrevieille.

Au programme, l'élaboration de 33 repas qui seraient servis à midi, dans la grande salle du château, pour les employés municipaux, les enseignantes, et les élus locaux. Une manière de tester le bon fonctionnement des équipements de la cuisine, la coordination entre les deux agents et le timing dans la préparation des repas.

Le baptême du feu a été réussi et les convives ont apprécié le menu : samossa au fromage sur lit de salade verte, poulet en sauce forestière accompagné de criques ardéchoises et petits choux à la crème chantilly, le tout bien entendu préparé sur place.

Les participants ont également apprécié de se retrouver ainsi autour d'un repas, favorisant les échanges entre tous les acteurs de la vie scolaire et communale.



L'École Communale de Jaujac

Le lundi 4 septembre, cent vingt et un élèves âgés de 2 à 11 ans ont effectué leur rentrée 2017/2018 à l'école communale de Jaujac. Des changements notoires dans l'organisation de la vie scolaire ont quelque peu bouleversé cette rentrée.

Tout d'abord, comme beaucoup de communes rurales en Ardèche, la municipalité de Jaujac a fait le choix (permis par le décret publié le 28 juin 2017), en accord avec le Conseil d'école, et après validation par l'Inspection d'Académie, de revenir à la semaine de quatre jours. Les nouveaux rythmes scolaires s'établissent donc ainsi : 8 demi-journées d'enseignement hebdomadaire, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, réparties sur 4 jours, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Les temps d'activités périscolaires sont supprimés. La garderie est maintenue de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 18h00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Ensuite, pas de bouleversement sur le déroulé de la pause médiane, et l'accès à la cantine municipale, mais un véritable changement quant à l'élaboration des repas servis dans cette même cantine. Désormais, les repas ne sont plus fournis par la centrale de restauration API, mais cuisinés sur place dans le laboratoire aménagé par la municipalité, à proximité immédiate de la salle de restaurant, dans le château de Castrevieille. L'objectif est de travailler au maximum les produits frais et locaux, de servir des menus adaptés aux jeunes enfants et d'éviter le gaspillage alimentaire.

Offrir aux enfants, dès leur plus jeune âge les conditions optimales pour développer les divers apprentissages, épanouir leur personnalité et accéder à la réussite scolaire, est une des priorités de la municipalité. Une attention toute particulière est donc portée à l'école primaire,

qui est d'ailleurs de la compétence de la commune et de l'Etat (compétence partagée), et des moyens importants sont mobilisés pour en assurer le bon fonctionnement.

5 CLASSES, 6 PROFESSEURS DES ÉCOLES ET 4 AGENTS COMMUNAUX

À la rentrée 2017, les effectifs sont donc en hausse avec 121 élèves inscrits (108 en 2016) et répartis en cinq classes. Nathalie Mériguet, en congé maternité l'année dernière réintègre son poste et sa remplaçante Céline Mancina reprend le poste de Carine Vidal.

Les cinq classes

Très Petite Section /Petite Section/Moyenne Section : 25 enfants, enseignante Nathalie Mériguet, agents communaux Sylvie Chareyre et Christelle Beauvais.

Moyenne Section/Grande section : 23 enfants, enseignante Valérie Maumy, agents communaux Marion Valette et Rosy Malossanne.

Cours Préparatoire/Cours Élémentaire 1^{ère} année : 24 enfants, enseignante Céline Mancina (directrice de l'école).

Cours Élémentaire 2^{ème} année/Cours Moyen 1^{ère} année: 23 enfants, enseignante Laurence Breyse.

Cours Moyen 1^{ère} année/Cours Moyen 2^{ème} année : 26 enfants, enseignante Isabelle Pigeyre.

Juliette Coisne, la 6^{ème} enseignante prend en charge les CE1/CE2 le mardi et les CP/CE1-CM1/CM2 le jeudi.





Ardéchoise : Fête des bénévoles 2018 à Jaujac



Chaque année début septembre, l'Ardéchoise organise un rassemblement de tous les bénévoles qui œuvrent dans les villages à la réussite de cette cyclotouriste, évènement désormais incontournable du mois de juin en Ardèche.

Devesset en 2017 (et auparavant Alba-la-Romaine, Anneyron, Orgnac-l'Aven...), la Fête des bénévoles est accueillie à chaque édition dans une nouvelle commune, choisie parmi les quelques 160 traversées par l'Ardéchoise. Et c'est le village de Jaujac qui a été retenu pour la Fête des bénévoles 2018 qui aura lieu le samedi 8 septembre.

Une première réunion s'est tenue à Jaujac il y a quelques jours, en présence du Président de l'Ardéchoise, Gérard

Mistler, accompagné de son assistante Angélique Morfin, venus rencontrer les bénévoles du secteur (Jaujac, La Souche, Prades) et présenter le cahier des charges de l'organisation de la Fête des bénévoles. Cette fête réunit chaque année plus de 1 000 personnes et réclame donc une organisation sans faille (signalisation, stationnement, intendance, animations...) pour que tous soient accueillis dans des conditions optimales afin de passer une agréable journée.

Les échanges ont été riches entre les bénévoles locaux et les représentants de l'Ardéchoise, sur l'organisation pratique des festivités, qui se dérouleront sur la place du Champ de Mars : emplacement des chapiteaux pour le repas du soir (1020 personnes à Devesset), du podium où s'effectue en fin d'après-midi la remise des prix, des exposants, des animations... Du côté des animations justement, les idées ont fusé, randonnées à pied et à vélo bien-sûr, balades contées, visites de sites, démonstrations diverses, jeux, ateliers...

Il s'agissait d'une première rencontre pour lancer l'évènement, qui réclamera la mobilisation de nombreux bénévoles. Il reste encore plusieurs mois pour « caler » l'organisation et affiner le programme. D'autres réunions auront lieu afin de construire conjointement avec le staff de l'Ardéchoise, une journée inoubliable mettant à l'honneur les bénévoles, sans lesquels la cyclotouriste ne saurait exister.



Les Champions de Jaujac



CYCLISME UN JEUNE JAUJACQUOIS DANS L'ARDÉCHOISE

Ethan Chanareilles Michel, jeune Jaujacquois de 10 ans, domicilié rue de La Molle et scolarisé à l'école publique du village, a relevé cette année le défi de l'Ardéchoise, la grande

épreuve cycliste du département (26ième édition) avec une moyenne de 14 000 participants. Ethan a participé à l'Ardéchoise des jeunes du Sud qui s'est déroulée le jeudi 15 juin avec un départ à 9h30 d'Alba la Romaine. Notre jeune cycliste a choisi le 36 km (trois parcours possibles, 23 km, 36 km et 49 km) avec un circuit Alba-la-Romaine-Valvignères-St-Thomé (repas tiré du sac et animation à Saint-Thomé de 11h30 à 13h30)-Alba-la-Romaine.

Ethan n'est affilié à aucun club ou association, il s'est entraîné en famille et a bénéficié du soutien de ses proches bien-sûr, de ses copains de classe, de la mairie de Jaujac et de sponsors. Et il a parfaitement négocié sa course. Bravo Ethan !

JUDO

Coupe de France cadet de judo : le titre pour Hugo Fargier



Le week-end du 21 et 22 octobre 2017, 1200 judokas et judokates, venus de toute la France, s'étaient donnés rendez-vous à Ceyrat (dans le Puy de Dôme) à l'occasion du Critérium et de la

Coupe de France cadet. Une nouvelle fois, grâce à Hugo Fargier, le Dojo Jaujacquois était représenté dans une grande compétition nationale. Après 5 combats et 5 victoires dont trois sur ippon, Hugo rencontre en finale un judoka ceinture noire venu des Hauts de France et s'impose encore une fois sur ippon dans cet ultime combat. Hugo Fargier monte donc sur la première marche du podium dans la catégorie – de 46 kg

Chloé Chouan, championne Drôme Ardèche de judo



Chloé Chouan, après avoir gagné tous ses combats par ippons, accède à la première place du podium de la coupe Drôme Ardèche de judo qui se déroulait à Pierrelatte au mois d'avril 2017. Elle endosse donc le titre de Championne Drôme Ardèche catégorie minimes. Bravo et bonne continuation à ces deux judokas.

APPRENTISSAGE

ELISE WAREMBOURG, UNE APPRENTIE EN OR



Pas une, pas deux, mais trois médailles d'or viennent honorer Elise Warembourg, 19 ans, apprentie couvreur dans l'entreprise jaujacquoise Atelier du Couzing, dirigée par Frédéric Hug et Elise Boule. Les métiers du bâtiment se féminisent de plus en plus et l'Atelier du Couzing est l'exemple type

d'une entreprise ouverte aux femmes. Elise Boule, en sa qualité de Maître d'apprentissage a su transmettre à Elise Warembourg, à la fois son savoir-faire dans la discipline de couvreur, et sa passion. La jeune apprentie s'est épanouie dans son métier, dans les travaux de préparation en atelier, mais aussi là-haut sur les toits. Titulaire d'un CAP Couvreur, elle poursuit une Mention complémentaire zinguerie, en alternance dans l'entreprise et à l'Institut Régional de Formation des Métiers de l'Artisanat (IRFMA), Henry Giral de Mende en Lozère. Et les médailles d'or dans tout ça ?

Candidate au concours « Un des Meilleurs Apprentis de France » dans la catégorie ornemaniste, Elise Warembourg a franchi victorieusement tous les échelons : Médaille d'or départementale, régionale et enfin nationale. Elle décroche donc le titre de Meilleur apprenti de France et sera reçu à l'automne à Paris par le Ministre du travail et différents représentants de l'État.

La municipalité adresse ses félicitations à la jeune Élise pour son parcours d'excellence dans l'apprentissage, ainsi qu'à l'entreprise Atelier du Couzing qui l'a si bien accompagnée.



BOARDERCROSS

GAÏA TARASCO POURSUIT SON PARCOURS D'EXCELLENCE EN SNOWBOARDCROSS

Forte de son titre de Championne du monde junior 2016 et d'un bon début de saison 2017, la Jaujacquoise Gaïa Tarasco était sélectionnée pour le Festival Olympique de la Jeunesse Européenne qui se déroulait du 11 au 18 février 2017 à Erzurum en Turquie. La jeune snowboardeuse se faisait une joie de partir en Turquie, pour représenter la France, malheureusement l'aventure olympique s'arrêtait prématurément pour Gaïa, à cause d'une grosse chute lors des trainings. Après deux semaines de repos forcé, Gaïa reprenait la compétition et terminait malgré tout, plutôt bien sa saison 2017, avec 10 podiums sur le circuit Fis (Fédération internationale de ski) et un titre de Championne de France cadette et junior. Gaïa Tarasco a démarré en fanfare sa saison 2017/2018, avec deux podiums sur le circuit Fis junior (1ière et 2ième) en deux courses, début décembre à Pitzal en Autriche et une première sélection pour la Coupe du Monde.

La vie des Associations

JAUJAC A SON AMAP, ET C'EST UNE CHANCE EN ARDÈCHE !

PETIT HISTORIQUE...

L'AMAP de Jaujac (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) a été créée avec l'installation d'un jeune maraîcher en 2013, Thierry Danjean, sur le domaine de la Maison du Parc. La mairie a beaucoup œuvré pour l'installation sur la commune d'un nouveau producteur, car c'est un véritable parcours du combattant pour les jeunes souhaitant aujourd'hui monter leur exploitation ; trouver du foncier étant la première grande difficulté. En s'appuyant notamment sur l'AMAP, Thierry a pu construire son activité. Puis de nouveaux producteurs ont rejoint l'AMAP, tous installés à moins de 20 minutes de Jaujac, pour offrir un panel de produits : légumes, fromages de chèvres, œufs et pains chaque semaine ; jus de fruits, confitures, compotes, tisanes, hydrolats et bières une fois par mois.

ET CONCRÈTEMENT, COMMENT FONCTIONNE L'AMAP ?

L'AMAP permet la rencontre directe entre producteurs et consommateurs, la solution la plus simple pour établir un lien de confiance, pour comprendre l'origine de ce qui arrive dans nos assiettes et connaître l'ensemble des aléas surmontés par les producteurs, pour remplir leur contrat. L'AMAP n'est rien d'autre qu'une démarche qui donne à l'économie locale un visage « humain ».

Les producteurs s'engagent sur la qualité des produits et des pratiques respectueuses de l'environnement et des saisons (certifiées Agriculture biologique). Les prix fixés, souvent inférieurs à ceux



du commerce, couvrent les coûts de production, les salaires, les investissements sur les semences, les outils et le matériel.

Le consommateur compose le panier avec les produits de son choix, et établit un (ou des) contrat(s) avec le (ou les) producteur(s) de son choix. Il s'engage pour une saison (4 mois) ou une année, sur un panier d'un montant minimum pour chaque distribution. Chaque amapien a bien sûr la possibilité de décompter 4 semaines, en cas de congés par exemple.

L'engagement mutuel producteur-consommateur permet, pour le producteur, d'avancer dans son activité en s'appuyant sur une trésorerie ; pour le consommateur, de récupérer près de chez lui, chaque semaine, un panier complet avec l'assurance de produits frais, variés, de qualité et de saison. Et l'intérêt pour tous : contribuer activement au maintien de producteurs dans nos vallées, au maintien de nos paysages et de notre qualité de vie !

N'hésitez pas à rejoindre l'AMAP, ou à venir poser vos questions ! Les distributions ont lieu tous les mercredis de 18h00 à 19h30, au foyer des Cévenols de Jaujac.

Vous trouverez tous les renseignements sur le blog :
<http://amapjaujac.unblog.fr/>

TRADÉRIDÉRA, MUSIQUES ET DANSES TRADITIONNELLES ET POPULAIRES À L'HONNEUR



Tradéridéra est une association de Jaujacquois qui a pour but de promouvoir les musiques et danses traditionnelles et populaires, et valoriser le patrimoine musical d'Ardèche et d'ailleurs. L'association est active sur le village par le biais de son atelier hebdomadaire de musique trad et l'atelier mensuel d'initiation aux danses des bals folks. Les ateliers sont ouverts à tous, musiciens, danseurs et néophytes souhaitant découvrir le plaisir du collectif à travers des danses et musiques toujours actuelles, inscrites dans un héritage traditionnel fortement dynamisé sur la scène folk nationale et européenne. En plus des ateliers, l'association souhaite diffuser cette culture par le biais de concerts et de bals

folks, que ce soit en tant qu'intervenants en musique ou en danse dans la région, ou en tant qu'organisateur d'événements sur Jaujac. Le Bal à Soupe, organisé fin octobre, a dernièrement réuni un public varié autour d'un moment convivial et festif, une vraie réussite que l'association souhaite perpétuer à l'avenir !

L'association se veut ouverte à tous, n'hésitez pas à venir aux ateliers danse ou musique (les lundis de 18h à 20h en période scolaire, presbytère de Jaujac) ou à nous solliciter par mail à l'adresse traderidera@ardesca.fr, ou encore sur notre site Internet, traderidera.ardichelibre.org. Nous serons également ravis d'accueillir de nouvelles personnes au CA ou parmi les bénévoles de l'association pour accompagner l'organisation d'événements sur le village, et participer ainsi à la vie associative et culturelle de la commune.

L'AMICALE LAÏQUE DE L'ÉCOLE DE JAUJAC

Créée il y a bien longtemps par les parents d'élèves de l'école publique du village, l'Amicale laïque de Jaujac est une association loi 1901. Elle organise régulièrement des événements pour les enfants et leurs familles : rencontres sportives, brocante, loto, goûter de Noël, fête de fin d'année scolaire...

Au-delà de leur caractère social et convivial, ces actions permettent de récolter des fonds pour financer les sorties scolaires (piscine, sortie neige, sorties avec ou sans nuitée, spectacles, cinéma...) et l'achat de matériel éducatif pour l'école (jeux, abonnements revues...).

Ainsi, par ses actions directes et par la participation financière aux activités scolaires, l'Amicale laïque aide les enfants à accéder à un monde culturel plus vaste.

Le bureau de l'Amicale assure la coordination des activités mais la mise en œuvre et le succès de ces activités dépendent de la participation du plus grand nombre de parents d'élèves.

Les manifestations organisées en 2017 : loto, carnaval, babytroc (nouvelle manifestation), vide grenier, fête de l'école, Volcane, Halloween, vente de biscuits, goûter de Noël et spectacle (offerts aux enfants)

Les bénéfices des diverses manifestations ont permis de financer pour la saison 2016/2017 de multiples actions en faveur des cinq classes de l'école pour un montant de 5082,56 €.

Programme des manifestations jusqu'en juin 2018

Loto le 4 février à la salle des fêtes de Fabras

Carnaval le 10 mars sur la place de Jaujac

Baby troc le 29 avril à l'école

Vide grenier le 20 mai sur la place du Champ de Mars à Jaujac

Fête de l'école le 9 juin à l'école

Le Bureau

Président : Mickaël Barkats

Vice-président : Raoul Vignal

Trésorière : Aurélie Barone

Vice-trésorière : Laetitia Renault

Secrétaire : Pascaline Roux

Vice-secrétaire : Emmanuelle Saby





LE JAUJAC SPORTIF, UN CLUB DE FOOT À L'ESPRIT VILLAGEOIS

Contre vents et marées (tendance au regroupement de clubs, problèmes d'accès au stade, multiplicité des offres sportives, crise du bénévolat), les membres du Jaujac Sportif bataillent pour maintenir à flots, leur club de foot, une institution de la vie locale, depuis les années 30, qu'ils ne veulent pas voir disparaître. Cette saison encore, comme chaque année depuis 1947, le Jaujac Sportif a pu constituer deux équipes seniors et les inscrire en championnat Drôme-Ardèche de football. Certes, les résultats ne sont pas aussi flamboyants que dans les belles années du club et la deuxième équipe est souvent incomplète, mais le Jaujac Sportif ne veut pas raccrocher les crampons !

LA RENAISSANCE DE L'ÉCOLE DE FOOT DU JAUJAC SPORTIF ?

La gestion d'une école de foot réclame la présence de nombreux bénévoles assurant l'encadrement des jeunes. Un encadrement insuffisant avait conduit à la fermeture de l'école de foot du Jaujac Sportif à la fin de la saison 2010/2011. Philippe Blaise, assisté de Théo Dusserre, œuvre depuis deux ans à la relance de cette école, avec la bénédiction du club. La saison dernière, les deux entraîneurs (également joueurs au Jaujac Sportif) ont assuré une animation autour du foot auprès de quelques jeunes footballeurs, mais avec un nombre trop restreint pour pouvoir constituer une équipe et participer aux rencontres sportives entre clubs. Leur investissement a cependant porté ses fruits, puisque cette année, près de 15 enfants viennent régulièrement le mercredi après-midi aux entraînements. Deux équipes ont été constituées, U7 et U9, les enfants de ces deux

groupes ont ainsi la possibilité de disputer des rencontres, en plateau. Le Jaujac sportif remercie Philippe et Théo de donner de leur temps pour la relève du foot local, remercie également les parents qui ont fait confiance au club en inscrivant leurs enfants et fait appel à d'autres bonnes volontés afin de pérenniser l'école de foot.



LA MÉTHODE FELDENKRAIS ENSEIGNÉE À JAUJAC

Pour la deuxième année consécutive, des leçons de la méthode Feldenkrais sont proposées les mardis à 19h30 à Sportissage, par Guy Salletaz, de l'association « Être en mouvement », et praticien de la méthode Feldenkrais.

Guy Salletaz nous présente la méthode Feldenkrais

La méthode Feldenkrais est une pédagogie du mouvement. Par un apprentissage organique et une attention à nos ressentis lors des mouvements proposés, nous découvrons comment nous sommes construits et comment nous nous organisons pour réaliser ces mouvements.

De nombreuses personnes pensent que leurs problèmes sont dus à des limitations de leur structure (trop petit, trop grand, pas assez souple....) alors que souvent c'est leurs manières de faire, leur usage de soi qui est en cause. Parce que nous bougeons s'en y prêter attention

nos mouvement deviennent automatiques et ne correspondent plus à la façon dont nous sommes construits. Nous développons ainsi des schémas de mouvement qui nous conditionnent, oubliant, qu'il n'y a pas qu'une seule manière de faire quelque chose.

Vous pouvez commencer la pratique à n'importe quel moment puisqu'il n'y a pas d'objectif de performance. Seule la conscience de ce que l'on fait pendant qu'on le fait permet de changer si on en ressent le besoin.

Le plus souvent allongé confortablement sur le sol dans une ambiance bienveillante, vous pourrez explorer avec lenteur et conscience des mouvements habituels ou surprenants afin de découvrir les limites que vous imposent vos habitudes. Cette méthode s'adresse à tous les publics, du convalescent pour améliorer sa santé, aux sportifs, artistes, danseurs ou peintres... pour améliorer leurs compétences et bien sûr aux personnes qui vont bien et qui veulent aller mieux.

Contact au 06 71 63 45 13

Le Dojo Jaujacquois forme des champions : résultats sportifs de la saison 2017



Adrien Fargier

Cinq podiums sur les différents tournois cette saison dont une 3ème place en Coupe Drôme Ardèche au Teil le 13/05



Maël Leydier

Un podium sur les différents tournois cette saison dont une 1ère place à la 2ème journée benjamin à Saint Marcellin le 18/03



Chloé Chouan

Deux podiums sur les différents tournois cette saison dont une 1ère place à la coupe Drôme Ardèche minimes à Pierrelatte le 8/04. Une 2ème place à la coupe Rhône Alpes minimes à La Motte Servolex le 30/04



Brenda Breton

2ème à la coupe départementale au Teil le 14/10



Clémence Breysse

Trois podiums sur les différents tournois cette saison dont une 1ère place à la coupe Drôme Ardèche benjamins au Teil le 13/05



Luna Chouan

Deux podiums sur les différents tournois cette saison dont une 3ème place à la coupe Drôme Ardèche Benjamin au Teil le 13/05



Hugo Fargier

3ème aux demi-finales du championnat de France cadet à Valence le 18 février
2ème au tournoi international "Open de Bresse" le 26 février
1er à la coupe de France cadet à Ceyrat le 22 octobre
3ème au tournoi européen cadet de Clermont le 29 octobre
Intégration au Pôle Espoir de Grenoble début septembre.



LES RANDONNEURS CÉVENOLS

L'association jaujacquoise de randonnée pédestre, Les Randonneurs Cévenols, propose du mois de septembre au mois de juin, deux randonnées par semaine. Le lundi, la randonnée s'étale sur toute la journée (repas tiré du sac à midi) avec un départ à 8h30 sur le parking de la Poste à Jaujac. Le jeudi la balade se cantonne à l'après-midi avec un rendez-vous de départ également sur le parking de la Poste à 13h30 (horaire d'été) ou 13h00 (horaire d'hiver). Le club organise en saison des randonnées raquettes sur la montagne ardéchoise et

des sorties plus longues, parfois sur plusieurs jours: en 2018, le Gard, le Lubéron et le Vercors sont au programme.

Outre les activités énumérées ci-dessus et réservées aux licenciés, les Randonneurs Cévenols encadrent aussi des randonnées ouvertes à tous lors de manifestations, par exemple pour la Fête de la châtaigne qui se déroule un an sur deux à Jaujac, ainsi que trois randonnées en été pour faire découvrir notre territoire aux touristes.

Pour tous renseignements et inscriptions : contacter Yolande Constant au 04 75 37 90 72 ou 06 86 88 93 73 et yconstant@orange.fr

LE CLUB DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE « LOU CHASTEL »



Affilié à la Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire (FFEPGV), qui prône le sport-santé, le club jaujacquois propose deux séances par semaine, le mardi et le vendredi de 9h à 10h. Les cours sont dispensés par deux animatrices diplômées, dans la salle multi-activités de Sportissage dont les fenêtres récemment rénovées offrent un meilleur confort avec plus de clarté.

Chaque séance est construite de manière différente, en utilisant ou non divers accessoires mis à disposition des pratiquants par le club (lests, élastibands, ballons, steps, corde à sauter, anneaux, cerceaux...mais aussi tapis et repose tête) avec pour objectif l'amélioration de la condition physique de chacun.

Offrir une pratique d'activités sportives diversifiées, sans objectif de performance, mais développant l'endurance, la tonicité musculaire, la souplesse, l'équilibre et aussi le lien social, telle est l'ambition des séances

mises en place par le club.

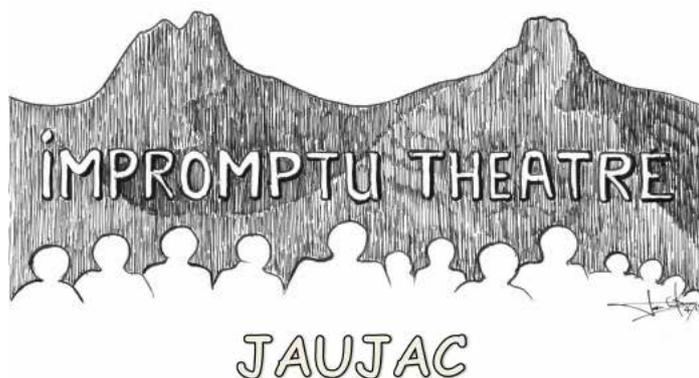
La cotisation annuelle est de 90 €. Un certificat médical est obligatoire à l'inscription.

LA FFEPGV : UNE FÉDÉRATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Association à but non lucratif, plus connue sous l'appellation "Fédération de la Gymnastique Volontaire", elle a pour objectif, à partir de ses clubs, de développer la pratique du sport, la lutte contre la sédentarité et de diffuser des valeurs associatives auprès de tous les publics. Elle est reconnue d'utilité publique depuis 1976.

La FFEPGV est une fédération multisports qui réunit plus de 525 500 pratiquants au sein de 6 215 clubs, elle est aujourd'hui en France la 1ère fédération sportive non compétitive et la 5ème fédération tous sports confondus.

L'IMPROMPTU THÉÂTRE, UNE ASSOCIATION DYNAMIQUE



En préambule, l'Impromptu Théâtre tient à remercier ses partenaires et en particulier Daniel Van Custem, artiste graveur-typographe jaujacquois qui a répondu positivement à la demande de l'association pour la création d'un logo. Le logo original (photo ci-dessus) créé et offert par Daniel Van Cutsem représente désormais la troupe jaujacquoise, qui en est très fière.

L'Impromptu remercie également Cyril Bertrand qui a réalisé l'affiche de présentation des ateliers de pratiques théâtrales (photo ci-dessous) et enfin, la municipalité de Jaujac pour la mise à disposition d'espaces pour les répétitions de la troupe.

Pour la saison 2016/2017, l'activité de l'Impromptu fut très riche et la troupe s'est déplacée dans plusieurs villes et villages, où elle a reçu un accueil très chaleureux, pour présenter trois spectacles :

« Variations Enigmatiques », d'Eric Emmanuel Schmitt, 8 représentations dont 5 en 2016/2017.

« L'homme semence », de Violette Ailhaud, 22 représentations dont 5 en 2016/2017.

« Carré de femmes », de Claude Mercadié, 9 représentations dont 6 en 2016/2017.

En juin ce fut le spectacle de fin d'année des ateliers et le 4 aout, en partenariat avec l'association Déambull, une balade contée et chantée.

L'Impromptu a accueilli deux spectacles à Jaujac : « Le voyageur dans la pluie », de Laurac en ciel et « Mr MO & Dam'Zebul » de OUEP.

Plusieurs comédiens de la troupe ont suivi différents stages proposés par la Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre Amateur.

Pour 2017/18, 4 ateliers sont proposés pour tout public (enfants depuis le CP, ados, adultes).

Une nouvelle pièce, « Dis à ma fille que je pars en voyage », de Denise Chalem, est en cours de montage.

A noter : Du 15 au 21 juillet 2018, sera organisée à Jaujac, une semaine de festivités autour du théâtre et de la comédie musicale.

Contacts : Joëlle Omont au 04 75 93 23 42/ 06 40 96 02 09 ou Valérie Béal au 04 75 93 23 42/ 06 16 55 26 39.



Les Manifestations Sportives

ARDÉCHOISE 2017 : JAUJAC AU TABLEAU D'HONNEUR

Le village de Jaujac, avec ses animations et décorations autour du thème du moulinage, a été nommé au tableau d'honneur et a reçu une dotation de 400 €, lors de la Fête des bénévoles qui s'est déroulée début septembre 2017 à Devesset. Cette somme sera réinvestie dans de nouvelles animations qui contribueront à installer une ambiance de fête dans le village, lors de l'édition 2018 de l'Ardéchoise.

Sur le tableau d'honneur, Patricia Berthon (en bleu), conseillère municipale qui coordonne le travail des bénévoles, entouré d'un petit groupe de bénévoles (ils sont beaucoup plus nombreux à donner un coup de main à divers postes).



LES TRAILERS DE LA CHAUSSÉE DES GÉANTS SONT PASSÉS PAR JAUJAC

Samedi 3 juin, au petit matin, le ciel est bas, les serres cévenols sont dans le brouillard. Les coureurs du Trail de la Chaussée des Géants ne pourront pas admirer les paysages magnifiques qui vont s'offrir à eux lorsqu'ils auront atteint, au prix d'intenses efforts, les plus hauts sommets et notamment le Ron d'Abraham à 1300 mètres d'altitude, mais c'est un temps idéal pour disputer cette exigeante épreuve.

Place St Bonnet à Jaujac, il est 8 heures, les bénévoles sont sur le pont pour préparer l'accueil des coureurs inscrits sur « Les Trois Vallées », le circuit roi du Trail de la Chaussée des Géants, avec ses 50 km et presque 3000 mètres de dénivellée, des coureurs partis eux à 6h30 depuis Thueyts. Dans un peu plus de deux heures, les premiers trailers seront à Jaujac, 4ième et avant-dernier point de contrôle avant l'arrivée. Ils auront déjà près de 40 km dans les jambes et apprécieront sans-doute le ravitaillement en eau et nourriture diverse mis à leur disposition près de la fontaine St Bonnet.

Aux alentours de 10 heures, quelques supporters vont et viennent sur le pont au-dessus du Lignon et scrutent les hauteurs du Chastelas, cherchant le sentier où les premiers coureurs vont apparaître. Encore un bon quart d'heure d'attente et le premier trailer fait son apparition, il s'agit de Gwen Masson Schaeffer, qui pointera exactement à 10h19 au contrôle de la place St Bonnet et ne s'attardera pas au ravitaillement. En pleine forme, il poursuit sa course, fort d'une dizaine de minutes d'avance sur son poursuivant immédiat qui ne le rattrapera pas.

De 10h30 à 15h00, la place St Bonnet verra passer 211 coureurs, 179 garçons et 32 filles. 249 étaient inscrits, plusieurs n'ont pas pris le départ et d'autres ont abandonné sur le parcours.

Gwen Masson Schaeffer remporte donc la course en 05h02m04s, Julie Roux est la 1ière féminine, elle boucle sa course en 06h03m13s, et termine 12/211 au classement général, elle a pointé à Jaujac à 11h00.

Les résultats de deux coureurs locaux identifiés

Jérôme Damour de La Souche : 06h29m18s, 21ième sur 211 au classement général, 9ième /70 dans sa catégorie, 19/179 classement masculin, 11h21 à Jaujac.

Michel Déchaud de Prades : 07h43m09s, 76/211 au classement général, 8/36 dans sa catégorie, 70/179 classement masculin, 12h10 à Jaujac.



LA VOLCANE, MANIFESTATION SPORTIVE ET CONVIVIALE

Dimanche 15 octobre, c'était la 17^{ième} édition de La Volcane, course pédestre organisée par l'Amicale laïque de l'école de Jaujac, en partenariat désormais, avec le Comité des fêtes de St Cirques de Prades. Cette manifestation à la fois sportive et conviviale se déroule sur le site de Rochemure, dans ses espaces naturels (volcan, source du Peschier, châtaigneraie, prairie...) et aux abords de son château, aujourd'hui Maison du parc des Monts d'Ardèche.

Le domaine de Rochemure a donc vécu toute la journée au rythme des courses, des encouragements du public, des cris des enfants et du va et vient des familles, le tout donnant au lieu une ambiance joyeuse et colorée, sublimée par le soleil d'automne qui est venu réchauffer l'après-midi.

La Volcane a connu un beau succès sportif avec 162 participants pour les courses du matin se répartissant ainsi : 100 coureurs au départ du 10 km, dont 46 femmes, 11 sur le 20 km (1 femme) et 51 marcheurs. La Volcane sous forme de randonnée est la nouveauté de cette 17^{ième} édition, plébiscitée par 43 femmes !

L'après-midi était réservé aux courses enfants et collégiens, 26 collégiens et 127 écoliers avec une majorité de petits Jaujacquois qui s'étaient entraînés plusieurs fois sur le site, les semaines précédentes, avec leurs maîtresses. Tous les participants ont été récompensés.

L'organisation de cette journée a mobilisé de nombreux bénévoles qui ont contribué à la réussite de cette manifestation.



LA RONDE EN PAYS DE GRAS DE PASSAGE À JAUJAC

Le samedi 8 avril 2017, se déroulait la 5^{ème} Ronde en Pays de Gras, un rallye de régularité sur les routes ardéchoises, organisé par l'écurie VHA.

Les véhicules partis à 10h30 du village de Gras, en direction de la vallée de l'Ibie, puis le col de la Croix de Millet faisaient étape à midi à Fabras. A partir de 14h00, se déroulait la deuxième partie du parcours, de Fabras vers Jaujac, puis Neyrac par la petite route du Seuzaret, puis vers La Chavade... jusqu'à Laurac, pour une arrivée prévue vers 19h00.

Les voitures ont donc traversé deux fois le village de Jaujac, côté place du Champ de Mars en fin de matinée et sur les deux rives du Lignon en début d'après-midi.



LA TRAVERSÉE DU VILLAGE PAR LE TCFIA

La 5^{ème} étape, Privas-Villeneuve-de-Berg (129,18 Km, dénivelé de 2102 m) du Tour Cycliste Féminin International de l'Ardèche est passée par Jaujac le vendredi 8 septembre. Vers 16h20, un groupe d'échappées avec environ 2 minutes d'avance sur le peloton a été chaleureusement applaudi par les quelques spectateurs présents sur le parcours du village intra-muros: rue Dubois-Maurin, place St Bonnet, rue de la Molle, rue des Frères-Fabre et rue du Terras. Il s'est écoulé un gros quart d'heure entre le passage des premières et des dernières cyclistes.

Après le rush de l'Échelette et le faux-plat depuis les Plots de Fabras, la traversée du village était une formalité avant d'attaquer le col de la Croix de Millet...

Bravo à toutes ces professionnelles du vélo qui mériteraient une médiatisation plus importante de leurs performances. À noter : le TCFIA est la dernière course féminine internationale par étapes de l'hexagone.



Les Manifestations Culturelles : Expositions

SALLE VINCENTIS, LA GALERIE D'ART DE L'ARTISTERIE

Pour la deuxième année consécutive, le collectif l'Artisterie s'est installé dans la salle Vincentis mise à disposition par la municipalité. De mai à septembre, le public a pu découvrir les nouvelles créations des huit artistes membres du collectif, peintures de Nicole Dumas-Gautier et Bernard Peracino, illustrations de Mélina Hadjionnou, gravures de Daniel Van Cutsem, tapisseries d'Elisabeth Roux, compositions de Bruno Do Conto, céramiques de Dolorès Roux, et sculptures d'Odile Rivière.

Cette saison, le collectif inaugurait le nouveau concept d'ouverture de la galerie à un artiste extérieur au groupe, avec un renouvellement tous les quinze jours.



UNE EXPOSITION DE PEINTURES À CASTREVILLE

La grande salle du château de Castrevielle, a accueilli la dernière semaine de juin, une exposition de peintures mettant en avant une grande diversité, diversité dans les sujets traités (portrait, nature-morte, paysages, marines, animaux... figuratif ou abstrait) et dans les techniques employées.

Vingt-quatre élèves des ateliers animés par Nicole Dumas-Gauthier, à Jaujac, Meyras et Vals-les-Bains présentaient leurs tableaux réalisés au cours de la saison, trois à minima pour chacun d'entre eux.

Depuis 2007, Nicole Dumas-Gauthier propose des ateliers de dessin et peinture, pour tout public, où toutes les techniques sont abordées (huile, acrylique, encres, pastel, aquarelle...) dans le cadre d'un accompagnement personnalisé qui permet à chaque élève d'exprimer sa créativité.

Dix années d'échanges et de partage avec des élèves, pour certains présents depuis les débuts, et qui prennent toujours plaisir à fréquenter les ateliers de leur professeur, qui leur a permis de progresser, d'évoluer dans leur pratique, et d'exprimer leur sensibilité par le biais de la peinture ou du dessin. Les ateliers, sous le regard bienveillant de Nicole, sont aussi un moment de rencontres et d'échanges entre peintres amateurs où la créativité de chacun est stimulée par les réalisations et les choix des autres élèves.



Les Spectacles à Castrevieille



UNE CONTEUSE CAPTIVANTE

Avec ses mimiques expressives, son humour, ses chansonnettes, son petit air de violon, sa marionnette et aussi ses papillons, Annie Gallay la conteuse a su happer son auditoire. Et tous, petits et grands l'ont suivie dans son jardin magique à la rencontre de bestioles plus ou moins familières, qui vivent des aventures aussi simples qu'extraordinaires. Les enfants, des plus jeunes aux plus âgés sont rentrés tout naturellement dans son univers et ont joué le jeu de l'interactivité, la conteuse intégrant leurs remarques et les jeunes spectateurs reprenant avec enthousiasme sa gestuelle et ses comptines.

Vraiment un spectacle charmant qui a attiré près de 100 personnes, le mercredi 7 juin à 17 heures, dans la grande salle du château de Castrevieille, une majorité d'enfants bien sûr, puisque l'animation était plutôt destinée à un jeune public, mais aussi beaucoup de papas, de mamans, de grands-mères et de seniors, pas forcément accompagnateurs.

Le spectacle intitulé « L'oiseau de miel dans le jardin d'Adèle » était gratuit (financé par la municipalité) et présenté dans le cadre des 32ème Rencontres de conteurs en Rhône-Alpes et du 12ème festival de contes en Ardèche appelé "Paroles en festival 2017" qui se déroule du 20 mai au 17 juin en Rhône-Alpes, une manifestation portée par l'AMAC.



UN CARRÉ DE FEMMES

Samedi 21 octobre à 20h30, plus de soixante-dix personnes sont venues applaudir à Castrevieille, la troupe locale de l'Impromptu Théâtre qui présentait « Carré de femmes », une comédie de Claude Mercadié mise en scène par Valérie Béal.

Le public est immédiatement plongé dans l'univers étriqué de Paul-Henri, un écrivain populaire, entouré d'une gouvernante à ses petits soins et d'une fiancée non choisie.

Mais l'arrivée d'une jeune secrétaire, joyeuse et totalement libérée vient bouleverser le quotidien de ce fils timoré, élevé par une mère abusive et autoritaire, qui même morte vient le tourmenter. Ce chamboule-tout va inciter les divers personnages à faire des choix, révélant ainsi des personnalités.

Les comédiens ont su déclencher le rire des spectateurs en interprétant avec conviction les personnages, dans leurs diverses composantes.



Spectacle circassien à Rochemure

Nul besoin d'un chapiteau pour présenter la piste aux étoiles. Un portique, un plancher de fortune, un ciel d'azur et un écrin de verdure ; voilà le décor planté. Le public est au rendez-vous, installé à la bonne franquette tout autour de la scène improvisée. Mesdames et messieurs, le spectacle peut commencer, place aux saltimbanques !

Un peu de pédagogie, un peu de burlesque, quelques notes de musique, mais surtout trois athlètes. Sous le regard ébahi des spectateurs, petits et grands, trois jeunes femmes, gymnastes accomplies vont l'une après l'autre, flirter avec le trapèze. Assises ou debout sur la barre, en avant, en arrière, les acrobates vont se balancer à plus de quatre mètres au-dessus du sol, une pirouette et réception sur le trapèze, par les mains, le coup de pied, le creux du genou, le ventre. Tout semble possible mais donne le frisson aux spectateurs qui gardent les yeux rivés sur cette barre aérienne que les filles ne doivent pas rater...

C'était le mercredi 12 juillet, vers 18 heures, devant la clède du château de Rochemure, Camille Jacquot, Fanny Roux et Charlotte Plissart de la Cie L'écho de l'air ont offert un beau spectacle exigeant maîtrise, force et souplesse, mais où la technique s'effaçait au profit, soit de la grâce, soit du comique sur joué, selon le scénario prévu.



Un concert en l'Église Saint-Bonnet

AVEC THE CURIOUS BARDS, L'ÂME GAÉLIQUE A PÉNÉTRÉ L'ÉGLISE ST-BONNET



Labeaume en musiques, dans le cadre de ses Quartiers d'hiver, a proposé en partenariat avec la mairie de Jaujac, un concert donné par l'ensemble The Curious Bards, le samedi 20 mai à 20h30 en l'église St Bonnet de Jaujac.

Le public réuni dans l'église St Bonnet (plus de 80 personnes) a été enthousiasmé par le concert des cinq musiciens de l'ensemble The Curious Bards, un concert enrichi par les interventions chantées de la mezzo-soprano, Ilektra Platiopoulou.

L'auditoire a été transporté dans la culture gaélique, d'Irlande en Ecosse, à travers un beau répertoire puisé dans les musiques et les chansons traditionnelles du XVIII^e siècle, de ces peuples. The Curious Bards ont interprété avec virtuosité et spontanéité leur programme évocateur, mêlant des airs et des textes joyeux ou mélancoliques.

Le ton était donné dès l'ouverture avec la prestation généreuse et colorée de la chanteuse, suivie d'une somptueuse évocation instrumentale mettant en scène les différentes phases d'une bataille, dans les Highlands.

Le public charmé, n'a pas vu le temps passer et les applaudissements nourris en fin de concert ont donné lieu à plusieurs rappels, les artistes prolongeant avec plaisir leur représentation dans cette église à l'acoustique appréciée.



Mise en valeur du patrimoine

UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LE GRAND ORGUE DE L'ÉGLISE ST BONNET



En début d'année, deux employés de l'entreprise Saby de Saint Uze dans la Drôme, sont intervenus sur le grand orgue de l'église Saint Bonnet pour effectuer « un gros relevage », c'est-à-dire un nettoyage général de toutes les composantes de l'instrument. Du fait de la complexité de cet instrument de musique, composé de cinq organes principaux, la soufflerie, les tuyaux, les sommiers, la console, la traction ou transmission ; son relevage c'est-à-dire sa révision est une opération complexe, qui exige un démontage quasi complet.

Les deux spécialistes ont donc procédé à la dépose de la totalité des tuyaux, à leur rangement sur plateaux, à leur nettoyage jeu par jeu, au démontage des chapes, faux-sommiers et des pièces à modifier, ainsi qu'au nettoyage de l'orgue à l'air comprimé et à l'aspirateur. Ils ont aussi refait l'échafaudage (échelle et passerelle) qui permet l'accès par l'arrière aux différents organes de l'orgue pour l'entretien régulier de l'instrument, en toute sécurité.

Les ouvriers ont poursuivi le travail sur les divers éléments de l'orgue jaujacquois dans leur atelier à Saint Uze : nettoyage des chapes, décollage des rondelles mousse, rabotage, pose par collage des nouvelles rondelles en feutre casimir, remplacement des soupapes des soufflets régulateurs.

Ils sont ensuite revenus dans l'église pour le remontage des chapes, qui comprend le remplacement des cales, le remontage des chapes avec essais d'étanchéité trou par trou, le collage des postages et remplacement si besoin, et la remise en place des faux-sommiers et

croissants. La dernière étape a été la remise en place des tuyaux, l'égalisation et l'accord général de l'instrument.

Ces diverses interventions représentent environ 300 heures de main d'œuvre et un budget avoisinant les 20 000 euros. La municipalité, propriétaire de l'orgue, devenu immeuble par destination (meuble par nature, mais immeuble de par son ancrage dans l'édifice religieux) a donné son accord pour le financement de cette réhabilitation. La paroisse a participé à hauteur de 10% et a ajouté les dons reçus pour la réfection de l'orgue. Une souscription a également été lancée par l'intermédiaire de la Fondation du patrimoine, pour soutenir la restauration de l'orgue, qui est un élément du patrimoine local.

Après cette réhabilitation, Le grand orgue de l'église St Bonnet a retrouvé tout son potentiel et pourra en plus de son usage culturel, redevenir un orgue de concert. Un concert inaugural de l'orgue restauré a été donné le dimanche 24 septembre.

LES ORIGINES DU GRAND ORGUE DE L'ÉGLISE SAINT BONNET

De nombreuses allégations fantaisistes ont longtemps couru sur les origines de l'orgue de l'église St Bonnet de Jaujac, cet instrument aux proportions si remarquables, pour une petite église de campagne.

Dans l'imaginaire collectif, un amalgame a été fait entre les événements tragiques consécutifs à la chute d'un avion anglais sur le village (en novembre 1963) et l'installation de cet orgue en provenance d'une église anglicane. Une légende s'est ainsi construite, selon laquelle Sa Majesté la reine d'Angleterre aurait donné l'orgue en compensation des dégâts occasionnés par le crash du fameux avion. Malheureusement, Elisabeth II d'Angleterre n'a pas fait preuve d'autant de générosité et n'a sans aucun doute jamais entendu parler de Jaujac.

Si l'orgue vient bien d'une église anglicane et a été fabriqué par la Maison Bryceson de Londres, il a été construit au début du XXe siècle au sein même de l'église, sise non pas en Angleterre, mais à Lyon, dans le Rhône.



A la fin des années soixante, cette église anglicane fut désaffectée et son orgue fut proposé à la paroisse de Jaujac, par l'intermédiaire d'Henry Saby, facteur d'orgues à Saint Uze qui avait installé le précédent orgue de l'église St Bonnet et longuement discuté avec le curé de la paroisse l'abbé Drevon. L'orgue fut donc acheté par la paroisse de Jaujac, démonté et réinstallé dans l'église, en 1970. Initialement composé d'un clavier-pédalier de 9 jeux, l'orgue fut transformé et agrandi en un orgue de 2 claviers-pédaliers de 13 jeux, en 1972. Les travaux, toujours effectués par la Maison Saby se poursuivront pour améliorer la composition de l'instrument, avec un remplacement du moteur en 1974 et une refonte complète avec agrandissement en 1976 qui porta l'orgue à 23 jeux répartis sur 3 claviers-pédaliers.

L'instrument est désormais un véritable orgue de concert et avec la création, en 1974, de l'association « Orgue et culture », destinée à promouvoir la musique d'orgue par les concerts et la formation de jeunes organistes, de nombreuses manifestations musicales vont être organisées dans l'église St Bonnet. La qualité de l'instrument, son positionnement, extrêmement rare pour un orgue aussi imposant, entre le chœur et la nef, qui permet au public de voir jouer l'organiste, alliés à l'excellente acoustique de l'église ont fait de Jaujac un lieu réputé de la musique d'orgue. Plusieurs centaines de concerts ont été données par des artistes prestigieux, et pendant plus de 10 ans, une session régionale de jeunes organistes a utilisé l'instrument chaque été, pour l'apprentissage et les concerts.

Cette période faste, où Jaujac s'est positionné comme un pôle culturel important, a pris fin avec la fermeture provisoire, en 1991, de l'église qui nécessitait d'importants travaux de mise en sécurité. Les trois ans de travaux ont été fatals à l'orgue et à l'association Orgue et culture, qui ne pouvant plus programmer de concerts a été dissoute en 1994. Bien que protégé, l'orgue a souffert pendant ces gros travaux et une restauration était indispensable. En 2010, une remise en état a été réalisée par la Maison Saby (toujours elle, d'hier à aujourd'hui) financée par la paroisse et quelques donateurs, permettant un usage cultuel de l'orgue. La paroisse a ensuite assuré l'entretien régulier de l'orgue, mais une révision complète s'imposait et la municipalité a été sollicitée pour prendre en charge le coût financier de cette intervention. Celle-ci a été réalisée en début d'année 2017, par la Maison Saby.

La réhabilitation complète de l'orgue, ouvrira certainement de nouvelles perspectives : outre son utilisation pendant le culte, l'instrument pourrait à nouveau être au cœur d'une politique culturelle autour de la musique d'orgue. Jaujac, tout en mettant en avant ce patrimoine instrumental original, pourrait retrouver une renommée en matière de culture musicale.

LA PALETTE SONORE DE L'ORGUE DE ST BONNET RÉVÉLÉE PAR VALÉRY IMBERNON

Faire découvrir, ou redécouvrir pour certains, toute la complexité harmonique du grand-orgue, tel était l'objectif du concert donné le dimanche 24 septembre en l'église St Bonnet de Jaujac.

Après sa restauration complète du début d'année, l'orgue a retrouvé l'intégralité de son potentiel sonore, qui ne demandait plus qu'à s'exprimer sous les doigts de concertistes virtuoses et à être partagé avec le grand public.

La municipalité a demandé à Jean-Marie Hugues, organiste aux commandes de l'instrument dans le cadre d'un usage cultuel, d'organiser le concert inaugural de l'orgue restauré.

C'est donc Jean-Marie Hugues qui a accueilli le nombreux public (environ 200 personnes) dans la vaste église St Bonnet. Avant de laisser la place à la musique, il a remercié la municipalité d'avoir mesuré tout l'intérêt patrimonial du grand orgue et d'avoir financé l'essentiel (avec une participation de la paroisse et de quelques

généreux donateurs) de sa dernière restauration. Il a ensuite rendu hommage, en retraçant l'histoire de l'orgue depuis son installation en 1970 dans l'église St Bonnet, jusqu'à aujourd'hui, à l'abbé Drevon, curé de la paroisse, à qui l'on doit la présence de cet orgue monumental dans l'église de Jaujac. Après cette évocation des origines de l'instrument, Jean-Marie Hugues a présenté le concertiste à qui il a confié la mission de mettre en valeur la variété des couleurs sonores propres à l'orgue de St Bonnet. Cet organiste-concertiste est Valéry Imbernon dont Jean-Marie fait l'éloge en le qualifiant « d'organiste très sérieux qui ne se prend pas au sérieux ». Celui-ci avait concocté un programme d'une douzaine de pièces choisies pour explorer les nombreuses possibilités sonores du grand-orgue, qui peut exprimer à travers sa tessiture, de la plus grave à la plus aigüe, la puissance tout autant que la délicatesse.

Valéry Imbernon a donc pris place devant l'instrument, un véritable orgue de concert qui déploie une palette sonore de vingt-trois jeux, répartis sur trois claviers-pédalier. Positionné entre le chœur et la nef, l'instrument est visible par le public, qui a le privilège de voir jouer l'organiste. Tout au long du récital les spectateurs-auditeurs ont apprécié le talent du concertiste, qui a su partager ses émotions musicales, tout en donnant des explications sur la technique.

Une église à l'excellente acoustique, un instrument aux sonorités uniques, un organiste amoureux de la Musique, un public attentif et curieux, tous les ingrédients étaient réunis pour faire de ce concert inaugural un succès, qui peut-être en appellera d'autres.



D'autres Manifestations en images

De nombreux événements, culturels, sportifs, sociaux, festifs, organisés par les associations ou la municipalité rythment tout au long de l'année la vie jaujacquoise. En voici quelques uns relatés en images.

Le Carnaval de l'Amicale laïque



24

Les jeux de Déambull sur la place du Champ de Mars



La brocante du Comité des fêtes



La Fête de l'école



Le Peschier et la course aux ânes du 16 août



Exercice de Sécurité Civile au Village

PLAN NOVI, UN EXERCICE DE SÉCURITÉ CIVILE GRANDEUR NATURE AU CHÂTEAU DE ROCHEMURE

Le village de Jaujac et plus particulièrement le château de Rochemure, siège du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche ont été choisis pour l'organisation d'un exercice de sécurité civile ayant pour objectif de tester sur le terrain, en temps réel, l'efficacité du plan Novi. Ce dispositif Novi (pour Nombreuses victimes) est un plan d'urgence destiné à secourir un nombre important de victimes dans un même lieu, et à organiser les moyens de premiers soins, par rapport à cette concentration des victimes.

Les organisateurs avaient bâti un scénario autour de l'explosion de la chaudière de la Maison du Parc qui aurait fait de nombreuses victimes (plus de 10) dispersées dans le château et ses espaces extérieurs. Après l'alerte donnée le vendredi 10 mars 2017, aux alentours de 9 heures, les pompiers étaient les premiers sur place, ils constataient l'ampleur de la situation, prévenaient les instances supérieures, et réalisaient les premières interventions. Le dispositif de prise en charge des victimes montait alors crescendo, avec la mise en place d'une coordination des services de secours et de la gendarmerie, en lien avec la préfecture: c'était le déclenchement du plan Novi et ses quatre concepts.

L'exercice a mobilisé sur le site de Rochemure plus de 150 personnes, services de la préfecture et de la sous-préfecture de Largentière, services d'incendie et de secours, service hospitalier, direction départementale de l'agence régionale de santé, gendarmerie, Croix-Rouge, représentants de la commune et du PNR, de la presse, mais aussi figurants, photographes et observateurs officiels, ainsi que quelques badauds (peu nombreux).

Enfin, le château de Castreivieille était lui aussi réquisitionné pour y installer le deuxième poste de commandement chargé des renforts et de la logistique, ainsi que le prévoit le plan, en plus de celui sur le site qui se charge de la gestion des opérations de secours. La logistique alimentaire était également basée à Castreivieille.

Du déroulement de cette simulation, ont été tirés des enseignements, points forts et points faibles pointés, afin qu'en situation réelle, la bonne coordination entre les différents services de secours et le suivi des blessés à partir de leur prise en charge jusqu'à leur évacuation soient assurés.



Commerces, Artisanat

UNE BOUTIQUE DÉCO À JAUJAC

Vous cherchez un petit cadeau de dernière minute ? N'hésitez pas à venir faire un tour dans la boutique Deco'R'ev & Co, qui ouvert ses portes au croisement des rues du Champ de Mars, des Frères Fabre et de la Chavade. Vous y trouverez les créations de trois femmes passionnées qui ont décidé de partager un local afin de présenter (et vendre) leurs divers ouvrages, local qui se veut aussi lieu de rencontres autour du « fait main ».

Evelyne Rogier de La Souche propose des objets en bois, personnalisés à la demande, pour des chambres d'enfants, pour un mariage, pour la maison... Céline Liotard de Jaujac est plus axée sur la création textile (pochettes, sacs, coussins...) tandis que Christine Trescents d'Arles crée des bijoux fantaisie et des objets décoratifs notamment en peinture sur verre.

La municipalité de Jaujac souhaite bonne chance à ces entrepreneurs qui viennent dynamiser la vie économique jaujacquoise et renforcer l'attractivité du village.



UN NOUVEAU GARAGISTE À JAUJAC



Depuis le mois de mai 2017, un nouveau garage d'entretien et réparation de véhicules automobiles, a ouvert ses portes à la sortie de Jaujac.

Dylan Abela, mécanicien titulaire d'un CAP et fort de 15 années d'expérience en tant qu'ouvrier dans le garage d'Alain Ventalon à Barnas, a décidé de « voler de ses propres ailes ». A son compte depuis 2016 sur le secteur de Thueyts, il recherchait un espace fonctionnel où installer son activité et recevoir sa clientèle.

Une opportunité s'est offerte au jeune mécanicien avec la libération de bâtiments appartenant à la Communauté de communes Ardèche des sources et volcans, situés à Jaujac quartier La Tranchée, en bordure de route. Ces bâtiments abritaient les services techniques ordures ménagères (camions et matériels divers) de la communauté de communes, qui ont été rapatriés dans les locaux de l'ancienne usine Satex de Prades, récemment achetés par la Cdc.

La communauté de communes a alors proposé ces locaux vacants sur Jaujac à Dylan Abela pour y aménager son garage, des locaux tout à fait adaptés pour cette profession puisque avant d'être vendu à la Cdc, le site accueillait déjà un garage de réparation automobile. Afin de soutenir l'installation du jeune garagiste, la Cdc, loue les locaux 300 € par mois pendant 2 ans, puis 400 € à partir de la troisième année avec une option d'achat au prix de 120 000 €.

Contact au 06 52 00 22 49

RESTAURANT LE BOUCHON ARDÉCHOIS : NOUVELLE ENSEIGNE, NOUVELLE ÉQUIPE



Forts d'une expérience conséquente dans divers restaurants, en cuisine pour Fabien Théalet et au service pour Jérémy Fraysse, les deux jeunes professionnels ont repris ensemble le London, rue du Champ de Mars à Jaujac, qu'ils ont rebaptisé Le Bouchon Ardéchois. Et c'est bien une cuisine traditionnelle inspirée de la gastronomie lyonnaise, mâtinée de spécialités ardéchoises et drômoises qui est proposée chaque jour dans ce nouveau restaurant jaujacquois. Avec une formule à 12 € (entrée, plat, dessert, café) tous les midis, un beau menu à moins de 20 € et une carte sympathique et diversifiée, le Bouchon Ardéchois attire depuis son ouverture fin mai, à la fois la clientèle locale et les touristes.

Contact au 04 75 39 25 58

COMMANDES DE FIOUL DOMESTIQUE GROUPEMENT DE JAUJAC

Le 15 septembre 2014, six personnes participaient à la première commande groupée de 5900 l de fioul domestique. Beaucoup d'eau a coulé depuis dans le Lignon. Les commandes groupées permettant d'obtenir des réductions de prix intéressantes, ce sont actuellement 102 personnes qui adhèrent au groupement. A ce jour 49 commandes, représentant plus de 190.000 litres de fioul, ont été passées à divers fournisseurs du secteur. **Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec Guy Mulot au 04 75 93 21 02.**

Travaux

ADRESSAGE :

POSE DES PLAQUES ET NUMÉROS DÉBUT 2018

L'adressage est une opération de grande envergure qui aura nécessité près de deux années de mobilisation municipale et plus particulièrement de Patricia Berthon et Jean-Christophe Roudil, les deux élus en charge du projet. Les plaques et les numéros ont été livrés en septembre par la société Rochetaillée email. Annick Mailliet et Lisa Gandon, les deux secrétaires ont effectué un gros travail de rapprochement entre le fichier fourni par Sirap (société spécialisée dans le traitement des données topographiques et le développement d'application topographique) et les fichiers de la mairie. Ce travail a permis de corriger un certain nombre d'oublis ou d'erreurs. Elles ont aussi rédigé un courrier qui sera adressé à toutes les familles indiquant la nouvelle adresse qu'il faudra communiquer aux divers correspondants.

La pose des plaques et numéros sera réalisée en début d'année 2018 par le personnel communal. Une fois les numéros posés, toutes les habitations de la commune seront clairement identifiées et géolocalisables. Ce qui est un avantage non négligeable en cas d'intervention des secours, un plus pour la distribution du courrier par La Poste ou des colis par les différents distributeurs. C'est enfin une nécessité pour la mise en place de la fibre optique qui arrivera à terme dans notre commune. La numérotation sera métrique, c'est-à-dire que le numéro correspondra à la distance en mètres entre le point de départ de la voie et l'habitation.

A noter : Vous pouvez effectuer votre changement d'adresse auprès de nombreux organismes (Caf, Msa, Edf, Pole Emploi...) en allant sur le site de « service-public.fr » : <https://mdel.mon.servicepublic.fr/mademarchev5/sfjsp?interviewID=JeChangeDeCoordonnees>



UN COMPLÉMENT DE SIGNALISATION DANS LE VILLAGE

En 2013, la commune de Jaujac s'équipait en Signalisation d'Information Locale (SIL), un dispositif de signalisation routière installé sur le domaine public routier, qui a pour objectif, en complément de la signalisation de direction, de guider les usagers dans leurs déplacements vers les services et équipements divers.

Cette SIL avait été élaborée en adéquation avec la Charte signalétique du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche qui permet de concilier le développement des activités économiques du territoire et le respect des paysages et du cadre de vie.

Cette année, la commune a engagé un projet pour compléter la SIL, remplacer des dispositifs abîmés et améliorer la signalisation de certains sites, dont la Maison du Parc. Un partenariat a été conclu avec le PNR pour monter le dossier et obtenir les subventions de la Région pour cette opération.

La conception, la fabrication, et la pose des divers éléments de cette signalétique (nouveaux mâts et nouvelles lames) ont été confiées à la société Sicom de Champagne au Mont d'Or (69) pour un montant de 4 954,56 € HT. La commune a bénéficié d'une subvention de la Région de 50% soit 2 452,28 €.

Début septembre, la société Sicom a installé en divers points du village, la signalétique supplémentaire.



RÉHABILITATION DE L'ALLÉE DU PRÉ DU COMTE

Les travaux d'aménagement de l'Allée du Pré du Comte consistent en la réhabilitation des réseaux d'eau potable (AEP), d'assainissement (EU) et eaux pluviales (EP) qui datent de plus de 50 ans. Les compteurs AEP seront mis à l'extérieur des résidences afin d'en faciliter la relève.

Outre le remplacement des réseaux existants, des travaux de voirie sont prévus comme le goudronnage de la route, la création de 14 places de parking, l'installation de 2 coffrets forains, la mise en place d'une borne de recharge pour véhicules électriques associée à 2 places réservées, la création d'un trottoir en béton désactivé en direction du cimetière et bordé d'espaces verts coté route.

Enfin, les réseaux secs (électrique et téléphonique), actuellement aériens pour la plupart, seront enfouis dans les domaines public et privé, les poteaux béton enlevés pour laisser la place à un nouvel éclairage urbain doté de LED de faible consommation. Ces travaux, financés en partie par le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche (SDE 07), nécessitent la signature de conventions entre le Syndicat et les propriétaires concernés.

Les travaux de remplacement des réseaux humides ont commencé mi-octobre et se poursuivront jusqu'à la fin de l'année. Les autres travaux (voirie et réseaux secs) se prolongeront jusqu'à fin juillet.

Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 314 900 € H.T (AEP, EU, EP) et le plan de financement est assuré par une dotation de l'État et du Département de 68 085 € H.T.

La borne de recharge pour véhicules électriques est entièrement financée par le SDE 07.



FIN DES AMÉNAGEMENTS À CASTREVIEILLE

La cérémonie des vœux 2017 a eu lieu dans la grande salle du château de Castrevieille entièrement réhabilitée. La description des travaux réalisés a été relatée en détail dans le bulletin municipal de janvier 2017. Quelques aménagements supplémentaires ont été effectués depuis, et notamment le revêtement de sol de l'allée qui longe la tour et mène à l'escalier de la nouvelle entrée, côté cour de l'école maternelle. Un savant calepinage de pavés a été réalisé par Guillaume Piq, employé municipal polyvalent, afin de mettre en valeur la spécificité du site (un arrondi au plus près de la tour) et des pentes ont été respectées afin de faciliter l'écoulement des eaux de pluie. Une signalétique a également été installée pour les personnes à mobilité réduite.

La salle a accueilli depuis sa mise à disposition, divers événements : quartier général de l'opération Novi, réunions publiques, rencontres associatives, expositions, spectacles, location à particuliers... soit depuis avril jusque fin décembre : 12 événements associatifs et 8 locations à des particuliers.



RÉHABILITATION THERMIQUE DU BÂTIMENT COMMUNAL « SPORTISSAGE »



Cet ancien bâtiment industriel, dernière usine textile du village jusqu'en 1997, propriété de la mairie de Jaujac depuis 1998, est utilisé en salle de sport au rez-de-chaussée et premier niveau, le deuxième étage étant occupé par 4 appartements.

Depuis son année de construction en 1927, ce bâtiment n'a subi aucun aménagement en matière d'isolation des murs, les huisseries étaient d'origine sauf celle des logements qui ont été remplacées par du double vitrage PVC.

Ce bâtiment est largement occupé par les associations sportives et l'école, ce qui justifie pleinement sa réhabilitation thermique.

Le projet se décompose en trois parties : Isolation des murs par l'extérieur, Isolation des combles, Remplacement des huisseries.

C'est dans ce cadre qu'a eu lieu cet automne le remplacement des huisseries anciennes par du double vitrage PVC. Ces nouveaux châssis, résistants aux chocs, apportent du confort, de la luminosité et permettent, en prime, d'avoir une splendide vue sur les deux rochers emblématiques qui dominent Jaujac et sa vallée. Les autres travaux s'inscriront dans les prochains exercices budgétaires.

Le coût global de ces travaux est estimé à 135 983.00 €. Une subvention de 33 995.75 € (25 % du montant des travaux) a été obtenue dans le cadre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement public Local).



TRAVAUX ÉLECTRIQUES

La première tranche de ces travaux, réalisés à cheval sur 2016-2017 par Enedis, consiste en l'enfouissement de la ligne électrique 20 000 Volts depuis le poste de transformation de La Roche situé sur le parking de l'école jusqu'à celui du terrain de tennis. Sur cette ligne, maintenant désaffectée, un poteau bois est haubané depuis plusieurs années suite à des intempéries.

Les nouveaux câbles torsadés empruntent le chemin de la Chareyrasse, passent sous le ruisseau, coupent puis longent la route des Sausses, traversent le parc Marie Sauzet, près de la Maison de retraite et sont raccordés au transformateur à côté du terrain de tennis.

La seconde tranche est la démolition du transformateur béton situé sur le parking du Tissage. Pour ce faire, Enedis a procédé à l'implantation d'un nouveau poste de transformation situé sur le même parking en remplacement de l'ancien situé près de la route des Plots, lui-aussi désaffecté.

L'ancienne ligne aérienne 20 000 V ainsi que le transformateur béton sont en cours de démantèlement. Ces travaux visant à améliorer la fiabilité des réseaux et l'environnement sont entièrement financés par Enedis.



TRAVAUX DE GOUDRONNAGE SUR LA VOIRIE COMMUNALE

La commune de Jaujac est forte d'un réseau routier propre d'environ 50 km, dont l'entretien représente une part importante du budget municipal. Il est à noter que les dépenses d'entretien des voies communales font partie des dépenses obligatoires mises à la charge des communes conformément aux dispositions prévues à l'article L. 2321-2 du code général des collectivités territoriales.

Certains travaux sont réalisés en régie, par le personnel communal (fauchage des bas-côtés, curage des fossés, reprise de murs de soutènement, déneigement éventuel...), mais pour les grosses interventions sur le revêtement de chaussée, il faut faire appel à des prestataires extérieurs spécialisés.

En plus du budget consacré aux travaux d'entretien courant de la voirie, effectués au fil des mois par les employés municipaux, la mairie a décidé d'investir chaque année, une enveloppe budgétaire d'environ 60 000 € affectée spécifiquement au goudronnage.

Les travaux de goudronnage (qui comprennent également la préparation de la chaussée) programmés pour l'année 2017 ont été réalisés à la fin du mois de septembre par Eurovia, entreprise retenue pour le chantier. La première intervention a eu lieu au bout de la route de D'Abrigeon : une partie de la voie a été regoudronnée, sur une distance d'environ 500 mètres depuis le cul de sac, en limite des propriétés Ollier. Ce fut ensuite le tour de la route des Traverses, depuis l'embranchement avec la route des Roudils, jusqu'au hameau des Traverses. Enfin le chantier s'est terminé avec le Chemin de la

Roche regoudronné en totalité, et la reprise du trottoir du lotissement des Sausses.

Ainsi l'enveloppe consacrée aux travaux de goudronnage pour l'année 2017 s'élève à 66 695.62 €. L'année prochaine, un montant similaire sera investi sur d'autres portions de routes communales.

FOCUS SUR LA VOIRIE COMMUNALE

La voirie communale comprend
les voies communales (code la voirie routière)
les chemins ruraux (code rural)

La voie communale est une voie publique du domaine public de la commune, elle doit répondre au double objectif de circulation et de desserte et doit être conçue en conséquence. Elle doit être entretenue (dans un état de viabilité normal ainsi que l'estime la jurisprudence du Conseil d'État) par la commune dans le cadre des dépenses obligatoires. Elle est inaliénable (ne peut être cédée) et imprescriptible (ne peut être acquise par la possession). Toutes les décisions relatives à son emprise (classement, déclassement, alignement, agrandissement, redressement, remembrement...) doivent obligatoirement faire l'objet d'une délibération du Conseil municipal, après enquête publique.

Le chemin rural est une voie du domaine privé de la commune, il appartient à la commune, il n'a pas fait l'objet d'une procédure de classement (enquête publique, délibération), il est affecté à l'usage public, il est situé hors d'une zone urbaine. L'entretien des chemins ruraux n'est pas obligatoire.



Projet La Bastide

RENAISSANCE DE LA BASTIDE

A l'appui d'une étude des besoins quant à l'offre touristique sur son territoire, la commune a décidé la requalification avec la construction d'un centre d'accueil de groupes sur le site de la Bastide.

La commune maîtresse d'ouvrage, est représentée par le SDEA mandataire, et travaille en partenariat avec le CAUE de l'Ardèche pour la définition du programme et le PNR sur la recherche de valorisation de la ressource locale et sur la promotion du site.

Le projet sera conduit par un cabinet d'architecture, groupement de maîtrise d'œuvre dont le choix n'est pas à ce jour définitif.

Le projet comprend l'hébergement de nuit, la possibilité de prise de repas et la possibilité d'activités sur le site. Les publics concernés seront :

- des groupes d'adultes pour des séjours thématiques (randonnées, vélo, moto, découverte de l'environnement, activités proposées par la Maison du Parc des Monts d'Ardèche) scientifiques (universitaires...) ou du regroupement familial ou convivial.

- des groupes d'enfants et d'adolescents dans le cadre d'activités scolaires ou périscolaires ou dans le cadre de séjour proposés par des associations. Une partie des hébergements sera adaptée à l'accueil d'enfants de moins de 6 ans, afin d'assurer l'accueil des classes uniques.

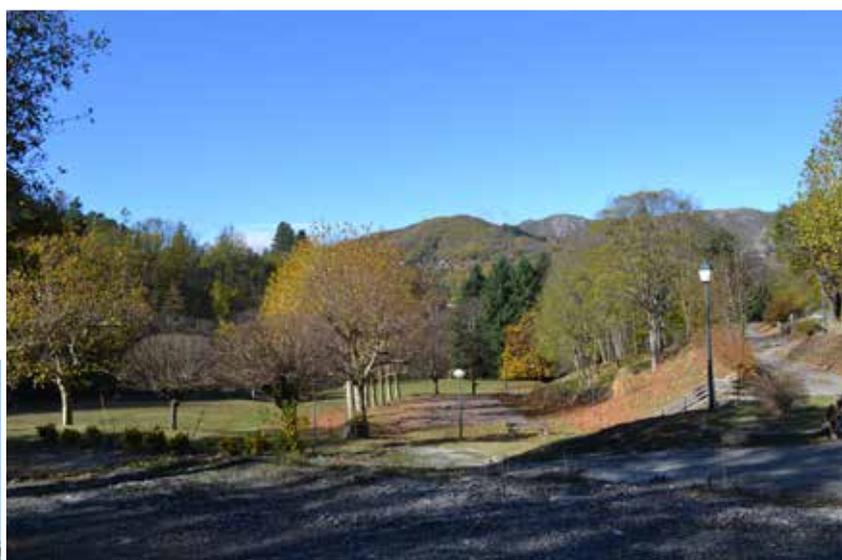
La composition architecturale et paysagère sera sensible à « l'esprit du lieu ». Il s'agit à la fois de proposer une réponse adaptée au site et à la philosophie de la commune. Il sera donc attaché beaucoup d'importance à l'intégration au paysage, au respect de la nature et à l'importance des matériaux et des couleurs.

La commune s'engage à être une force de proposition en termes de qualité environnementale et s'inscrit dans une démarche durable. Les éco-matériaux, la ressource locale, l'énergie grise limitée, etc. seront des composantes du projet.

La simplicité, la frugalité, le respect de l'environnement et des lieux nous engagent sur un projet cohérent et pérenne.

Les travaux pourraient s'achever au printemps 2020.

Une réunion publique en présence du cabinet d'architecture choisi sera organisée début 2018.



Cinéma à Jaujac

JAUJAC AU CŒUR D'UNE MINISÉRIE POUR LA TÉLÉVISION

Au printemps 2018, une fiction en trois épisodes de 52 minutes, intitulée « Les secrets » sera diffusée sur France 3. Le village de Jaujac et ses environs proches ont servi de cadre au tournage de ces téléfilms. La typicité de notre village avec sa place restée naturelle, ses commerces, son église... a séduit l'équipe chargée de la prospection sur le territoire ardéchois. Les différents décors nécessaires au tournage, ont été trouvés dans Jaujac ou aux alentours : une maison de famille dans un hameau jaujacquois, une maison de village dans la rue des Frères-Fabre, une falaise au belvédère de l'Échelette à Fabras, une gendarmerie, reconstituée dans les locaux de l'ancien commissariat de police d'Aubenas, une scierie... De nombreuses scènes ont été tournées au cœur même du village, dans la mairie, dans l'église, au cimetière, dans le Café du commerce, dans les rues...

Le tournage a débuté le lundi 6 novembre et s'est terminé le 14 décembre pour les scènes tournées en Ardèche. Ainsi pendant six semaines, une quarantaine de personnes, notamment les techniciens rhônalpins qui composaient l'équipe régie, a séjourné dans le village. Les techniciens étaient logés en gîte à Jaujac et les comédiens dans un hôtel de Vals-les-Bains. En journée (ou parfois la nuit), pendant le tournage, une cantine mobile assurait les repas de toute l'équipe. Le soir ou le week-end, les techniciens se mêlaient à la population locale, notamment dans les bars. La municipalité a accompagné l'équipe et a facilité les conditions de tournage en règlementant ponctuellement le stationnement et la circulation en divers sites du village. Si parfois, les locaux ont dû attendre pendant le tournage d'une scène, au final la population a été peu perturbée dans ses activités journalières et certains ont apprécié de voir les coulisses de tournage d'un film et de côtoyer le milieu du cinéma.

Rendez-vous donc au printemps 2018 lors de la diffusion de la minisérie, pour voir si notre village a été mis en valeur lors de ce tournage.

Le synopsis de la fiction « Les secrets »

« Ardèche. Été 2017. Sarah, son mari Alex et leur fils Paul sont en vacances dans la famille d'Alex, les Aguze. Ils sont jeunes, ils sont beaux, ils s'aiment, la vie leur appartient. Jusqu'au drame. Un matin, le corps d'Alex est retrouvé en bas d'une falaise. Conclusion de l'enquête : suicide. La vie de Sarah s'écroule. De retour à Paris, Sarah, pétée de chagrin, ne comprend toujours pas ce qui a poussé son mari à commettre l'irréparable. Jusqu'à ce qu'elle reçoive une lettre qui vient d'Ardèche. Une lettre d'amour passionnée d'une inconnue, Inès, à son mari. Sarah prend alors une décision : il faut qu'elle retrouve cette femme. C'est peut-être la seule qui peut répondre aux questions qui l'obsèdent. De retour chez les Aguze, Sarah se lance dans une quête qui l'entraîne bien plus loin qu'elle l'aurait imaginé. Entre disparitions inquiétantes, mystères venus du passé, meurtres et couples désunis, chacun des membres de la famille cache de lourds secrets. Y compris son mari tant aimé. »

La réalisation a été confiée à Christophe Lamotte et le casting réunit Claire Keim, Marie Bunel, Samuel Jouy, Yann Tregoulet, Camille Aguilar et Anne Caillon pour les rôles principaux.



Vie locale

DÉPART EN RETRAITE DE CLAUDE CROZE



Le 1^{er} juillet 2017, Claude Croze avait organisé un apéritif dînatoire au foyer des Cévenols, pour fêter son départ en retraite. Claude avait réuni autour de lui, pour ce moment conjuguant joie et émotion, ses collègues employés municipaux (actuels ou déjà retraités), les élus qu'il a côtoyés tout au long de sa carrière à Jaujac, et notamment bien-entendu les maires, René Souléliac, actuel premier édile et ceux qui l'ont précédé, Jean-Pierre Bardine et Pierrot Rouvière.

Claude a pris la parole pour accueillir et remercier ses invités de leur présence, avant de retracer lui-même son parcours professionnel, en évoquant toutefois sobrement son enfance. Né il y a 60 ans à Alès, où il passera les quatre premières années de sa vie, Claude sera ensuite élevé dans la maison familiale de Pont de la Vigne, commune de Fabras. A 16 ans, il fait son apprentissage en plomberie chez Riri Bertrand, où il travaillera pendant quelques années. En 1980, il a l'opportunité de remplacer René Rouvière, en charge de l'entretien de la colonie de St-Martin-d'Hères, et ce site sera son « pré carré » pour la trentaine (37 exactement) d'années à venir. En effet, au début des années 1990, la

commune de Jaujac rachète à la mairie de St-Martin-d'Hères, sa colonie de vacances et les quelques hectares de terrain qui l'entourent et conserve Claude Croze à son poste. Il devient donc employé municipal de Jaujac, responsable du Centre de la Bastide, nouveau nom donné à la colo. Outre ses activités diverses à la Bastide, Claude va très vite devenir une figure incontournable du personnel communal jaujacquois. Chargé également de l'entretien du centre bourg, les administrés vont s'habituer à sa présence joviale sur la place du Champ de Mars et dans les rues du village. « Homme à tout faire », il donne un coup de main à tous les autres employés, dans leurs diverses activités pour l'entretien des bâtiments, de la voirie, au service de l'eau et de l'assainissement, à l'école, à la cantine, au secrétariat... On ne peut que louer sa disponibilité, comme le dira Jean-Pierre Bardine. Et sa bonne humeur ! Beaucoup d'enfants se souviennent encore des après-midi du 16 août, de la fête votive, quand Claude animait joyeusement des ateliers avec eau et farine au menu, histoire de bien se barbouiller le visage !

Vingt-sept années au service de la commune de Jaujac : Claude ne quitte pas son poste sans une certaine nostalgie. Rendre les clés des divers bâtiments municipaux dont il connaît tous les recoins, rendre le téléphone portable qui le reliait nuit et jour à la vie jaujacquoise. Il le dit lui-même avec émotion et la larme à l'œil, « ça fait drôle ». Oui, mais une nouvelle vie s'ouvre devant lui et rien n'empêche Claude de venir poser ses valises à Jaujac, si vraiment notre village lui manque trop !

Un au-revoir officiel en mairie

Quelques jours plus tard, une petite réception était organisée à la mairie en l'honneur de Claude Croze, jeune retraité. René Souléliac, au nom de la municipalité l'a remercié pour toutes ces années au service du village et lui a souhaité une bonne retraite. En effet, pendant 27 années, sous les mandatures successives d'Emilien Perre, Pierre Rouvière, Jean-Pierre Bardine et René Souléliac, Claude a participé à la vie jaujacquoise, étant à la fois acteur et témoin des changements qui ont marqué ces trois décennies. Un moment convivial autour d'un buffet a suivi et Claude n'a pas manqué de raconter quelques anecdotes de sa vie d'employé municipal.

UN COUPLE DE CENTENAIRES AUX ROUDILS



Mercredi 11 janvier 2017, Raymonde Labryère entrait dans le club très fermé (quoique un peu moins en ce 21^{ème} siècle*) des centenaires. Elle y rejoignait son époux André qui lui, avait fêté ses 100 ans, quelques mois plus tôt, le 6 juillet 2016.

Atteindre un siècle de vie, c'est déjà remarquable, mais partager cette expérience en couple tout en restant à domicile, en bonne forme et en quasi autonomie, c'est plus rare.

La commune de Jaujac a donc voulu fêter cet événement et célébrer la longévité de ce couple. Mercredi 11 janvier, jour anniversaire de Raymonde Labryère, le maire, René Souléliac, accompagné de trois conseillères municipales (Henriette Tellier, Jocelyne Chamodon et Françoise Rigal) se sont rendus au domicile de Madame et Monsieur Labryère, quartier des Roudils. Ils ont rencontré avec plaisir ce couple de centenaires, ravi d'être ainsi honoré.

Tous deux originaires de Reims, Raymonde et André se sont mariés dans cette ville le 23 avril 1946, c'est là aussi qu'ils ont effectué leur carrière professionnelle, Monsieur était employé technique dans une entreprise qui

travaillait pour la SNCF et Madame tenait une parfumerie en ville. Après avoir passé une retraite active dans leur maison du vignoble champenois, cultivant chacun leurs passions respectives, le vélo et le tir pour André, la lecture pour Raymonde, les époux Labryère ont souhaité se rapprocher de leur fille Marie. C'est ainsi qu'il y a neuf ans, ils ont acheté une maison aux Roudils, à quelques centaines de mètres de celle de leurs enfants Marie et Gil Florence, et qu'ils sont donc devenus Jaujacquois.

Raymonde et André Labryère, entourés de leur fille, leur gendre et d'une cousine, ont confié ces quelques éléments de leur vie aux représentants de la municipalité, lors d'un moment de convivialité, partagé autour d'un verre de champagne, bien de circonstance !

La municipalité souhaite à Raymonde et André de conserver leur bonne santé et leur vivacité d'esprit, pour faire ensemble encore un bout de chemin.

* Au 1^{er} janvier 2016, 21 000 centenaires vivent en France : c'est près de vingt fois plus qu'en 1970. Avec ses 21 000 centenaires, la France est le pays européen qui en compte le plus.

Les échos du Parc



Le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche est composé de représentants de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, des Départements de l'Ardèche et de la Haute-Loire, des communes de communes et des 145 communes adhérentes. Le Parc oeuvre pour la préservation des paysages et des patrimoines et pour un développement économique et culturel harmonieux du territoire.

www.pnrma.fr



Reconquête de la châtaigneraie

Propriétaires ou castanéiculteurs, vous souhaitez rénover votre châtaigneraie traditionnelle AOP ?

Les aides à la reconquête sont réactivées cet hiver. Elles concernent les travaux de réhabilitation de vergers abandonnés et l'élagage des arbres greffés. Afin de favoriser le renouvellement du verger, un soutien financier est aussi apporté depuis cette année aux travaux de plantation et de greffage. Vous pouvez également bénéficier d'un diagnostic gratuit de vos parcelles. Cet accompagnement est financé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi que par le Département de l'Ardèche et l'Union Européenne (programme Leader Ardèche³). + d'info sur le centre de ressources du www.pnrma.fr (agriculture)

Camille Demené / cdemene@pnrma.fr

Eric Bertoncello / eric.bertoncello@ardeche.chambagri.fr

Tout savoir sur le Geopark



Le Parc vient d'éditer un guide sur le patrimoine géologique des Monts d'Ardèche, reconnu par l'UNESCO. Vous saurez tout sur les volcans, la formation des suc, les petits dinosaures carnivores et leurs cousins... qui ont laissé leurs traces en Ardèche. Ce

guide a été réalisé avec l'aide des membres du Conseil scientifique du Geopark. Guide gratuit, disponible à la Maison du Parc.



Inventaire du patrimoine industriel

Le Parc lance un recensement du bâti industriel et de ses nouveaux usages en Ardèche.

Pour connaître au mieux ce patrimoine parfois confidentiel, les habitants sont conviés à un inventaire participatif via un site internet et des réunions d'animations. Moulinages, papeteries, carrières, filatures, tanneries, mines, mais aussi maisons de maître, habitats ouvriers, chemin de fer, barrages, ... nous comptons sur vous pour les repérer !

www.atelierpatrimoine.parc-monts-ardeche.fr

S'ABONNER AU JOURNAL DU PARC

Le journal est désormais disponible sur abonnement gratuit, pour le recevoir dans un version papier, merci de communiquer votre adresse postale :

- Par email : accueil@pnrma.fr
- via le formulaire internet : www.pnrma.fr
- Par téléphone : 04 75 36 38 60

Pour le recevoir par email (version numérique uniquement), inscrivez-vous à la newsletter du Parc via le formulaire internet : www.pnrma.fr

Parcours artistique

La ligne invisible de partage des eaux sépare le bassin méditerranéen du bassin atlantique. Cette ligne qui traverse les Monts d'Ardèche a naturellement inspiré LE PARTAGE DES EAUX, le parcours artistique inauguré en juillet 2017. Œuvres à ciel ouvert, mires paysagères, mobiliers design en châtaignier, GPS artistique, sont à découvrir de part et d'autre de la ligne de partage des eaux et du GR 7.

#lepartagedeseaux / www.lepartagedeseaux.fr



Expositions en prêt

L'exposition «Éleveurs et moutons... toute une histoire» sur le pastoralisme des Monts d'Ardèche est disponible en version itinérante pour toutes les collectivités et associations du Parc. D'autres expositions sur la myrtille, le bois de châtaignier, les toitures traditionnelles, les cheminées d'usines, Ardèche terre d'industrie... sont disponibles.

Réservation gratuite auprès de Véronique Bertrand

04 75 36 38 60, accueil@pnrma.fr

La Maison du Parc à Jaujac



La maison du Parc ouvrira ses portes au grand public tous les week-end du 26 mai au 30 juin et du 1er au 16 septembre. Tous les jours en juillet et en août. En semaine de 13h30 à 18h00. les week-end de 10h à 12h30 et de 13h30 à 18h00.

Pour 2018, une nouvelle exposition est en cours de conception avec le Département de l'Ardèche sur le thème de la biodiversité.

Nouveauté : une visite virtuelle de la Maison du Parc

Cette visite est en ligne sur le site internet de la Maison. Elle propose des photos sphériques de dix points de vues extérieurs. On voyage ainsi au coeur de la mare aux libellules, vers le jeu de l'oie, le cratère du volcan, les terrasses, la châtaigneraie... Les jardins et le sentier d'interprétation sont accessibles librement toute l'année.

www.maison.pnrma.fr



Parc naturel régional des Monts d'Ardèche
Maison du Parc - 07380 Jaujac
04 75 36 38 60
pnrma.fr

Urbanisme



Vers un Plan Local d'Urbanisme intercommunal Ardèche des Sources et Volcans



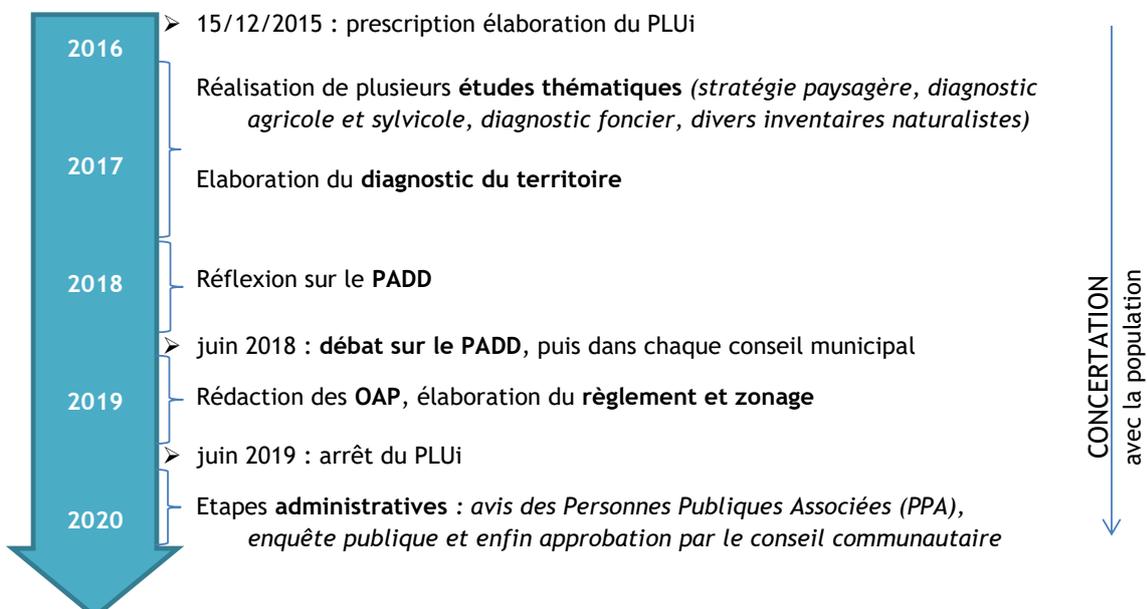
Le PLUi est le document cadre établissant les orientations pour le développement et l'aménagement de l'intercommunalité à l'horizon de 10-15 ans sur la base du projet politique. Il fixe les règles d'urbanisme permettant de mettre en œuvre le projet de territoire, remplaçant les documents d'urbanisme en vigueur dans chaque commune (POS, PLU, carte communale...). Il doit répondre aux objectifs de développement du territoire tout en préservant la biodiversité, les paysages et le cadre de vie. Son contenu devra assurer la **cohérence de ce projet de territoire** et ses spécificités locales avec les politiques supra-territoriales : le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le Parc Naturel Régional (PNR) des Monts d'Ardèche, mais aussi les politiques départementales, régionales, nationales et européennes.

Fin 2015, les élus de notre communauté de communes (CdC) prescrivaient l'élaboration d'un PLUi afin de se doter d'un projet de territoire partagé à l'échelle intercommunale, il devra être finalisé pour le 31 décembre 2019. La loi ALUR du 24 mars 2014, incitant l'élaboration de PLUi, la CdC a modifié ses statuts en décembre 2015 pour intégrer la compétence de l'urbanisme permettant à toutes les communes de la CdC de conserver leurs documents d'urbanisme en vigueur jusqu'à fin 2019 sans avoir d'obligation de Grenellisation avant mars 2017.

Composition du PLUi

1. **Rapport de présentation** : portrait du territoire comprenant un diagnostic (géographique, démographique, économique...), une analyse de l'état initial de l'environnement, de la consommation des espaces naturels et agricoles, et qui permettra de dégager et d'expliquer les enjeux territoriaux de développement et d'aménagement.
2. **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** : projet politique avec approche spatiale et patrimoniale, traitant toutes les questions autour de la gestion de l'espace (ressources, agriculture, espaces habités, déplacements, énergies et GES, etc.) : c'est un vrai projet de territoire à construire.
3. **Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** : traduction réglementaire du projet sous formes d'orientations sectorielles et/ou thématiques
4. **Règlement et zonage** : règles écrites et documents cartographiques
5. **Annexes** : comportent notamment les servitudes d'utilité publique

Les grandes étapes de son élaboration



Contact :

- Information / suivi de la procédure sur le site internet de la communauté de communes : www.asv-cdc.fr/urbanisme-plui/.
- Pour les contributions : plui@ardechedessourcesetvolcans.com. Un registre de concertation est mis à disposition du public au siège de la communauté de communes "Château de Blou, 07330 Thueyts".

Le SCoT de l'Ardèche Méridionale

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un outil de planification qui définit, à l'échelle de plusieurs Communautés de Communes et pour le long terme (15 à 20 ans), les grandes orientations d'aménagement et de développement d'un territoire. C'est aussi un document d'urbanisme à valeur réglementaire.

Le SCoT de l'Ardèche Méridionale dont l'élaboration a été prescrite en Novembre 2014 fédère 152 communes réparties sur 8 Communautés de Communes, dont Ardèche des Sources et Volcans. Il totalise près de 100 000 habitants sur une superficie de 2 630 km².

Le diagnostic territorial a été élaboré en 2015-2016 et a permis de dégager les enjeux. Le PADD est actuellement en cours de rédaction (projet politique et orientations stratégiques).

Le PLUi Ardèche des Sources et Volcans devra intégrer les différentes dispositions et orientations du SCoT.



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Assainissement (SPANC)

L'assainissement non collectif (ANC) désigne les installations individuelles de traitement des eaux domestiques. Ces dispositifs concernent les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel.

Qu'est-ce que le SPANC

Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) est un service public local chargé de conseiller et accompagner les usagers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif. Il peut également accompagner les usagers dans l'obtention d'aides financières pour leur projet de réhabilitation de leur installation. Enfin, il contrôle les installations d'assainissement non collectif (installations neuves, réhabilitées, contrôles périodiques de bon fonctionnement). Comme pour l'assainissement collectif, ce service public fait l'objet d'une redevance qui en assure ainsi l'équilibre financier.

Rappel

Une aide peut être attribuée aux usagers pour la réhabilitation des assainissements non collectifs, selon les modalités fixées par l'agence de l'eau. Pour tout renseignement veuillez-vous adresser à la mairie.



Les Comptes rendus du Conseil Municipal

Du 9 Janvier 2017

Du 13 Février 2017

1 – DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. POUR LA RÉHABILITATION DU BÂTIMENT «SPORTISSAGE»

Le maire présente le projet de réhabilitation du bâtiment «sportissage» qui consiste en : l'isolation thermique des combles et du bâtiment par l'extérieur, le remplacement des menuiseries (salle des sports et des communs des logements), des travaux de zinguerie sur la toiture. Le coût du projet s'élève à 135 983 € H.T. Le conseil municipal a approuvé ce projet et sollicité une subvention au taux de 30 % au titre de la DETR

2 – DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ALLÉE DU PRÉ DU COMTE

Le maire présente le projet d'aménagement de l'Allée du Pré du Comte qui consiste en :

- la réhabilitation des réseaux d'eau potable, d'assainissement et eaux pluviales qui datent de plus de 50 ans.
- la restauration des trottoirs, goudronnage....

Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à la somme de 324 011 € H.T. qui sera répartie sur :

- le budget général pour la somme de 24 3 259 € H.T
- le budget de l'assainissement pour la somme de 36 282 € H.T.
- le budget de l'Eau pour la somme de 44 470 € H.T.

Les travaux d'AEP, d'assainissement et d'eaux pluviales étant susceptibles d'être subventionnés par l'Etat au titre de la DETR. Le conseil municipal a approuvé ce projet et sollicité une subvention de 30 % au titre de la DETR.

3 – SUPPRESSION DE POSTES

Le maire informe le conseil municipal que suite à des départs à la retraite et des avancements de grade, il convient de supprimer à compter du 1er janvier 2017 :

- un emploi d'adjoint technique principal de 2e classe – 35 heures/hebdomadaire
- un emploi d'ATSEM principal de 2e classe – 34 heures/hebdomadaire
- un emploi d'ATSEM principal de 2e classe – 32 heures/hebdomadaire
- deux emplois d'adjoint technique principal de 1ere classe – 35 heures/hebdomadaire

Le conseil municipal approuve ces suppressions de postes.

4 – CONCERT « LABEAUME EN MUSIQUES »

Le maire informe le conseil municipal que l'association Festival de Musique de Labeaume propose à la mairie de JAUJAC d'être co-organisateur d'un concert sous le label « Labeaume en musiques – quartiers d'hiver » le samedi 20 mai 2017 à l'église moyennant la somme de 570 euros.

Le conseil municipal :

- décide de co-organiser le concert du 20 mai 2017 moyennant la somme de 570 euros. Cette somme sera inscrite au budget primitif 2017.
- autorise le maire à signer la convention pour la co-organisation de ce concert sous le label « Labeaume en musiques – quartier d'hiver ».

5 – COURRIER DU COLLECTIF D'INITIATIVE LOCALE DE JAUJAC « STOPLINKY 07 »

Le maire donne lecture au conseil municipal du courrier du collectif d'initiative locale de JAUJAC « Stoplinsky 07 » annonçant son assemblée citoyenne d'information et d'échanges au sujet des compteurs communicants le mardi 31 janvier 2017 à 18 heures à la maison du Parc à JAUJAC et souhaitant la présence du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'annoncer l'assemblée citoyenne du collectif d'initiative locale sur le site de la commune.

Certains élus assisteront à cette réunion à titre privé.

1 – MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DE 25% DES INVESTISSEMENTS DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE – BUDGET GÉNÉRAL

L'article 1612-1 du CGCT dispose que jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant des dépenses d'investissement budgété au budget primitif et décisions modificatives s'établit en 2016 à 526 142€ (opérations réelles sauf reports et hors chapitre 16 « remboursement de la dette partie capital »).

Afin de pouvoir régler les factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2017, le Conseil Municipal autorise le maire à engager, liquider et mandater des dépenses dans la limite des crédits suivants :

- compte 20 : 2 000 €
- compte 21 : 20 000 €
- compte 23 : 50 000 €

Les crédits votés seront repris au budget primitif 2017.

2 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS « AMÉNAGEMENT DE VILLAGE » À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Maire rappelle :

- que la communauté de Communes peut financer à la hauteur de 25 000 € les travaux d'aménagement de village.
- que le projet d'aménagement de l'Allée du Pré du Comte qui consiste en la réhabilitation de la voirie et des trottoirs s'élève à la somme de 208 736€.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

* Fonds de concours (CdC) : 25 000€

* Autofinancement : 183 736 €

Le Conseil Municipal sollicite l'aide de la Communauté de Communes pour un montant de 25 000 € et s'engage à inscrire au Budget Primitif 2017 les sommes nécessaires au financement de l'opération.

3 – DEMANDE DE SUBVENTION « DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES » POUR LA RÉNOVATION THERMIQUE DU BÂTIMENT SPORTISSAGE.

L'article 159 de la loi de finances pour 2017 crée une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes.

Le projet de rénovation du bâtiment « Sportissage » peut être éligible à cette dotation.

Le maire rappelle :

- le projet de rénovation du bâtiment « Sportissage » qui consiste en l'isolation thermique des combles et du bâtiment par l'extérieur, le remplacement des menuiseries.
- le coût du projet qui s'élève à 135 983 € H.T et qu'une subvention DETR de 30 % a été sollicitée pour ce projet.

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération s'établit comme suit :

Subvention DETR 2017 (30% sollicité) : 40 795 €

Subvention DSIL 2017 (25% sollicité) : 33 996 €

Autofinancement (45 %) : 61 192 €

Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention de 25% au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local et autorise le maire à signer tous les documents afférents à cette opération. la hauteur de 25 000 € les travaux d'aménagement de village.

4 – REMBOURSEMENT DES CHARGES DE PERSONNEL PAR LES BUDGETS ANNEXES

Les budgets annexes: eau – assainissement

-caisse des écoles n'ayant pas leurs propres personnels, les agents du budget général sont utilisés, il convient donc que les budgets annexes remboursent les charges de personnel au budget général.

Le Conseil Municipal décide de l'affectation des charges de personnel, pour l'année 2017, suivante:

Budget Caisse des Ecoles

GRADE	AGENT	TAUX
Adjoint technique	AIZAC Véronique	100 %
	BATAILLE Pascaline	50 %
	MALOSSANNE Roselyne	100 %
ATSEM	BEAUVAIS Christelle	100 %
	VALETTE Marion	100 %
Adjoint technique PPAL	PIQ Guillaume	10 %
Adjoint administratif	WARHEM Marie-Lou	15 %
	GANDON Lisa	10 %
Contrat aidé	CHAREYRE Sylvie	100 %
Animateurs Instituteurs	Intervenants RS	100 %
Agent de surveillance	Remplacement / renfort école	100 %
Cantine	Cuisinier	100 %

Budget annexe Eau

GRADE	AGENT	TAUX
Agent administratif	GANDON Lisa	30 %
Adjoints techniques	SCHENCK Mathieu	25 %
	VIDAL Cédric	75 %
	VAUCLARE Bernard	20 %
	AIZAC Thierry	10 %

Budget annexe Assainissement

GRADE	AGENT	TAUX
Agent administratif	GANDON Lisa	10 %
Adjoints techniques	SCHENCK Mathieu	75 %
	VIDAL Cédric	25 %
	VAUCLARE Bernard	20 %
	AIZAC Thierry	10 %

5 – TARIFS DE LOCATION DE CASTREVIEILLE

Les travaux d'aménagement des salles du Château de Castrevieille étant terminés, le Conseil Municipal décide :

- De fixer, à compter du 1er mars 2017, les tarifs suivants :

	Particuliers		Association de la commune	
	Week-end	1 jour en semaine	Week-end	1 jour en semaine
Salle de Castrevieille + Salle des Arts + Salle du Tanargue	150 €	80 €	80 €	50 €
Salle des Arts	50 €	30 €	20 €	20 €

- la mise à disposition gratuite des salles et des équipements aux associations de la commune de JAUJAC, une fois par année, dans l'exercice normal et habituel de leurs activités. Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité

Du 20 Mars 2017

1 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

La trésorière municipale a arrêté les comptes de gestion 2016 Budget Commune

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes	1 173 954.07	467 578.05
Dépenses	827 502.66	424 675.20

Budget Eau :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes	317 487.83	153 007.53
Dépenses	252 328.58	218 778.08

Budget Assainissement :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes	128 070.27	133 292.45
Dépenses	76 089.27	34 938.42

Ces comptes sont en parfaite adéquation avec les réalisations des dépenses et recettes constatées chez l'ordonnateur sur le même exercice, dans les différents budgets considérés.

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion de l'exercice 2016 présentés par le comptable.

2 – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Après avoir approuvé les comptes de gestion du budget principal, eau et assainissement, les comptes administratifs du maire sont soumis à approbation.

Mme TELLIER Henriette est désignée présidente. Monsieur le Maire se retire au moment du vote des comptes administratifs.

A) Budget commune

Les réalisations 2016 se présentent ainsi :

Dépenses de fonctionnement : 827 502.66 €
 Recettes de fonctionnement : 1 173 954.07 €
 Excédent de fonctionnement : 346 451.41 €
 Dépenses d'investissement : 424 675.20 €
 Recettes d'investissement : 467 578.05 €
 Excédent d'investissement : 42 902.85 €

Sachant que les restes à réaliser en investissement sont arrêtés ainsi :

RAR Dépenses : 121 034 €
 RAR Recettes : 40 378 €
 Résultat RAR : - 80 656 €

Le résultat 2016 d'investissement est donc de - 37 753.15 € comme l'excédent d'investissement antérieur est de 290 743.90 €.

L'excédent d'investissement de clôture est de 252 990.75 €

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2016 présenté et décide d'affecter l'excédent de fonctionnement soit 346 451.41 € au compte 1068 du budget général 2017.

B) Budget eau

Les réalisations 2016 se présentent ainsi :

Dépenses de fonctionnement : 252 328.58 €
 Recettes de fonctionnement : 317 487.83 €
 Excédent de fonctionnement : 65 159.25 €
 Dépenses d'investissement : 218 778.08 €
 Recettes d'investissement : 153 007.53 €
 Déficit d'investissement : - 65 770.55 €

Sachant que les restes à réaliser en investissement sont arrêtés ainsi :

RAR Dépenses : 6 181.00 €
 RAR Recettes : 0.00 €
 Résultat RAR : - 6 181.00 €

Le résultat 2016 est donc de - 71 951.55 €, comme l'excédent d'investissement antérieur est de 113 217.98 €. L'excédent d'investissement de clôture est de 41 266.43 €.

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2016 présenté et décide d'affecter l'excédent de fonctionnement soit 65 159.25 € au compte 1068 du budget général 2017.

B) Budget assainissement

Les réalisations 2016 se présentent ainsi :

Dépenses de fonctionnement : 76 089.27 €
 Recettes de fonctionnement : 128 070.27 €
 Excédent de fonctionnement : 51 981.00 €
 Dépenses d'investissement : 34 938.42 €
 Recettes d'investissement : 133 292.45 €
 Excédent d'investissement : 98 355.03 €

Sachant que les restes à réaliser en investissement sont arrêtés ainsi :

RAR Dépenses : 33 600.00 €
 RAR Recettes : 0.00 €
 Résultat RAR : - 33 600.00 €

Le résultat de clôture 2016 est donc de 64 755.03 € comme le déficit d'investissement antérieur est de 7 206.75 €. L'excédent d'investissement de clôture est de 57 548.28 €.

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2016 présenté et décide d'affecter l'excédent de fonctionnement soit 51 981.00 € au compte 1068 du budget général.

3 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR UNE SORTIE SCOLAIRE

L'école a sollicité une aide pour une sortie scolaire avec nuitées. Le séjour est prévu à Lyon du 9 au 11 mai 2017 pour 20 enfants de JAUJAC. Une aide de 50 € par enfant est demandée.

Le conseil municipal

- décide d'allouer la somme de 50 € par enfant domicilié à Jaujac pour le séjour à LYON
- précise que la somme sera inscrite au budget primitif et sera versée à l'Amicale Laïque au vu de la liste des participants communiquée par l'enseignante.

4 – APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET DE LA CONVENTION D'OCCUPATION POUR LES SALLES DE CASTREVIEILLE.

Le Maire donne lecture au conseil municipal du projet de règlement intérieur et de la convention d'occupation pour les salles de Castrevieille. Le conseil municipal approuve le projet de règlement intérieur et la convention d'occupation pour les salles de Castrevieille.

5 – PROJET LA BASTIDE

Le maire présente au conseil municipal le rapport de la phase 3 qui a été rendu par Hôtels Actions.

6 – CRÉATION D'UN POSTE EN CUI

Le conseil municipal

* décide la création d'un poste en CUI à compter du 3 avril 2017 pour une durée de 1 an.

* autorise par conséquent, le maire à signer la convention ainsi que le contrat de recrutement de l'agent en CUI,

* dit que les crédits sont inscrits au budget communal.

7 – CONVENTION AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS

Le maire de Jaujac informe le conseil municipal que la Fondation 30 millions d'amis peut prendre en charge les frais de stérilisation et de tatouage des chats errants, à hauteur de 80 euros pour une ovariectomie + tatouage et 60 euros pour une castration + tatouage. Afin d'encadrer la mise en place de cette action, il convient de signer une convention. Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec l'Association La Fondation 30 Millions d'Amis. Toutes les délibérations du point 1 à 6 ont été votées à l'unanimité, pour le point 7 une abstention.

Du 10 Avril 2017

1 – VOTE DES TAUX

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux pour 2017.

Les taux seront les suivants :

Taxe d'habitation : 8.97 %

Taxe foncière bâti : 13.75 %

Taxe foncière non bâti : 87.01 %

2 – VOTE BUDGET GÉNÉRAL

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 100 857.00	1 100 857.00
3 – VOTE BUDGET EAU		
Section d'investissement	938 178.00	938 178.00

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	321 231.00	321 231.00
Section d'investissement	225 372.68	225 372.68

4 – VOTE BUDGET ASSAINISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	128 946.00	128 946.00
Section d'investissement	230 277.07	230 277.07

5 – CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE

Vu la mise en place en septembre 2017, du service restauration-cantine. Le conseil municipal décide de la création d'un budget annexe relatif au service restauration-cantine.

Toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2017.

Le budget sera dénommé « budget cantine ».

6 – VOTE BUDGET CANTINE

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	36 706.00	36 706.00
Section d'investissement	20 000.00	20 000.00

7 – TRAVAUX VOIRIE

Les élus communautaires ont fait connaître leur souhait de réaliser une consultation commune entre la communauté de communes et les communes qui prévoient des travaux de voirie en 2017. (Goudronnage).

Le Président de la communauté de communes propose donc un groupement de commande pour les travaux de voirie 2017, entre la communauté de communes pour les travaux sous maîtrise d'ouvrage communautaire de communes et les communes qui le souhaitent pour les travaux sous maîtrise d'ouvrage communes. Cette mutualisation doit permettre d'obtenir de meilleurs prix grâce à de plus gros volumes de travaux et à leur proximité géographique.

La commune a décidé de réaliser des travaux de voirie en 2017 sur les voies communales

VC 7 et VC 40 les Traverses (tranche ferme) et VC 1 (tranche conditionnelle) d'Abrigeon pour un montant de 49 946.83 € (estimatif).

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de groupement de commande avec la communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans » et les communes demandeuses (Thueyts, Jaujac, Montpezat sous Bazon et Le Roux).

8 – INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

Par délibération du 30 mai 2016 le conseil municipal a fixé le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux. Montant calculé en fonction de l'indice 1015.

L'indice brut terminal de la fonction publique a évolué en février 2017 (indice brut 1022).

Le montant des indemnités est fixé comme suit :

Fonction	Taux *
Maire :	27.00 %
1^{er} Adjoint :	16.50 %
2^{ème} Adjoint :	16.50 %
3^{ème} Adjoint :	16.50 %
4^{ème} Adjoint	6.00 %
Conseillers délégués (7)	3.30 %

*Les taux sont exprimés en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique.

9 – CONVENTION DE PARTENARIAT « VILLAGES DE CARACTÈRE »

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer une convention de partenariat « villages de caractère » entre la commune, l'Agence de Développement touristique de l'Ardèche, la communauté de Communes « Ardèche des sources et volcans ».

10 – REDEVANCE POUR OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

La redevance pour l'occupation du domaine public est calculée en fonction de la surface occupée pendant l'été par les cafetiers et commerçants, et

pour les cafetiers qui sont autorisés à occuper une surface plus réduite en dehors de la haute saison.

Le conseil municipal :

Fixe la durée de l'occupation du domaine public communal à une année soit du 1er mai 2017 au 30 avril 2018,

Fixe le tarif de la redevance des emplacements à 6.54 euros le m² pour la période du 1er mai 2017 au 30 septembre 2017, un tarif de 2 euros le m² se rajoute à la redevance de base sur la période

du 1er octobre 2017 au 30 avril 2018 pour la partie de terrasse protégée, Décide qu'en cas d'occupation exceptionnelle du domaine public par les cafetiers (augmentation de la surface) un forfait de 20 euros par journée sera demandé, la surface supplémentaire occupée sera déterminée par la mairie.

Décide d'autoriser deux occupations exceptionnelles par mois, à chaque titulaire d'une convention provisoire d'occupation du domaine public pour la période du 1er mai 2017 au 30 septembre 2018.

Les demandes devront être adressées à la mairie au minimum 1 mois avant la manifestation.

Autorise le Maire à signer les conventions provisoires d'occupation du domaine public à compter du 1er mai 2017 ainsi que les conventions pour occupation exceptionnelle.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.

Du 15 Mai 2017

1 – CONVENTION DE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT / PROJET LA BASTIDE

Le conseil municipal a autorisé le maire à signer une convention de mission d'accompagnement avec le CAUE, moyennant la somme de 3 500 euros TTC.

Cette mission d'accompagnement vise plus particulièrement :

- l'expression ou la formulation d'orientations qualitatives d'architecture, d'urbanisme, de paysage et d'environnement.
- la conception de supports de compréhension et/ou de moyens d'animation nécessaires à la concertation.

2 – SENSIBILISATION AUX PRATIQUES MUSICALES À L'ÉCOLE ANNÉE 2017-2018

Le conseil municipal a autorisé le maire à signer une convention avec le Syndicat Mixte du conservatoire Ardèche Musique et Danse, afin que les enfants des classes de CP au CM2 puissent bénéficier de séances de sensibilisation aux pratiques musicales pendant l'année scolaire 2017-2018 à raison de 15 séances d'une heure par classe.

Le coût de cette prestation est de 1791 € à la charge de la commune.

3 – CONVENTION POUR LA MISE EN OEUVRE DE L'AUTO-SURVEILLANCE DES BAINADES SAISON ESTIVALE 2017.

Le conseil municipal a autorisé le maire à signer la convention pour la mise en oeuvre de l'auto-surveillance des baignades avec le Syndicat Mixte Ardèche Claire.

Le coût de revient pour la mise en oeuvre de l'auto surveillance de la qualité des eaux de baignade est estimé à :

- 295 € TTC pour l'auto-surveillance du site de la Turbine (1 prélèvement/15 jours)
- 890 € TTC environ pour l'interprétation, les analyses ponctuelles complémentaires et appui technique. Ce montant est ajusté en fonction des événements rencontrés et des commandes d'analyses réellement exécutées au cours de la saison 2017.

4 – REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR L'ASSOCIATION TERROIR ET CRÉATION

L'association Terroir et Création organise en juillet et août des marchés de producteurs et d'artisans sur la place du champ de mars. Le conseil municipal a fixé le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public à 120 euros par marché et décidé de la gratuité pour 2 marchés.

5 – REMBOURSEMENT DES CHARGES DE PERSONNEL PAR LES BUDGETS ANNEXES.

Le maire rappelle la délibération en date du 13 février 2017 qui précise l'affectation des charges de personnel pour l'année 2017.

Suite à la création du budget cantine et à la réorganisation des services, il convient de revoir cette affectation.

Il est proposé l'affectation suivante :

BUDGET CAISSE DES ECOLES

GRADE	AGENT	TAUX
Adjoint technique	AIZAC Véronique	52 %
	MALOSSANNE Roselyne	79 %
ATSEM	BEAUVAIS Christel VALETTE Marion	100 % 100 %
Adjoint technique principal	PIQ Guillaume	10 %
Adjoint administratif	GANDON Lisa	10 %
Contrat aidé	CHAREYRE Sylvie	100 %
Animateurs/ instituteurs	Intervenants R.S	100 %
Agent de surveillance	Remplacement/renfort	100 %

BUDGET CANTINE

GRADE	AGENT	TAUX
Adjoint technique	AIZAC Véronique	48 %
	BATAILLE Pascaline	50 %
	MALOSSANNE Roselyne	21 %
	CHICHE Eva	100 %
Adjoint administratif	WARHEM Marie-Louise	15 %

BUDGET EAU

GRADE	AGENT	Taux
Agent administratif	GANDON Lisa	25 %
Adjoint technique	VIDAL Cédric	75 %
	VAUCLARE Bernard	20 %
	AIZAC Thierry	10 %
	LEYNAUD Justin	25 %

BUDGET ASSAINISSEMENT

GRADE	AGENT	Taux
Agent administratif	GANDON Lisa	10 %
Adjoint technique	VIDAL Cédric	25 %
	VAUCLARE Bernard	20 %
	AIZAC Thierry	10 %
	LEYNAUD Justin	75 %
	SCHENCK Mathieu	30 %

6 – ACQUISITION PARCELLES DE TERRAIN

Le Conseil Municipal :

* décide d'acquérir pour la somme de 500 euros les parcelles suivantes :

section	parcelle	superficie
AO	60	2 410 m ²
AO	81	55 m ²
AO	134	680 m ²
AO	200	182 m ²

* autorise le maire et le 1er adjoint à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

7 – DEMANDE DE SUBVENTION / VOYAGE SCOLAIRE

Le conseil municipal a décidé d'accorder une subvention de 40 euros par enfant, aux sept élèves du collège de Montpezat qui ont participé au voyage en Espagne

8 – CESSIION DE TERRAIN

Mr PREVOT propose de céder gratuitement à la commune, une parcelle de terrain de 19 m² en bordure de la route de pommaret et demande en contre partie la construction d'un muret en limite de sa propriété.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

* accepte la cession de la parcelle mais refuse de construire un muret.

Toutes les délibérations du point 1 à 7 ont été votées à l'unanimité, pour le point 8 une abstention.

Du 20 Juin 2017

1 – PROJET LA BASTIDE – CONTRAT DE RURALITÉ

Le maire est autorisé à signer le contrat de ruralité. Subvention permettant le financement du projet la bastide.

2 – CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Suite à la création du restaurant scolaire, il convient de créer un poste d'adjoint technique (cuisinier). Le Conseil Municipal décide donc de créer à compter du 1er août 2017 un poste d'adjoint technique territorial échelle C1 de rémunération à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 28 heures annualisée.

3 – CRÉATION BUDGET CANTINE

Le maire rappelle la délibération en date du 10 avril 2017 créant le budget cantine. A la demande des services fiscaux, la délibération doit être modifiée de la façon suivante :

- création d'un budget annexe relatif au service restauration scolaire qui sera dénommé « budget cantine »
- l'instruction budgétaire sera la M14
- le budget n'est pas soumis à la TVA

4 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET COMMUNE

A la demande de la Trésorière et afin d'équilibrer les crédits des chapitres d'ordre 040 et 042, il est décidé de procéder aux modifications suivantes :
Article 2804132 : + 0.16 €
Article 10226 : - 0.16 €

5 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET ASSAINISSEMENT

A la demande de la Trésorière et afin d'équilibrer les crédits des chapitres d'ordre 040 et 042, il est décidé de procéder aux modifications suivantes :
Chapitre 042 article 6811 : + 0.79 €
Chapitre 011 article 615 : - 0.79 €

6 – AIDE FINANCIÈRE

Le Conseil Municipal décide d'allouer une aide de 40 euros à Ethan CHANAREILLES MICHEL, jeune jaujacquois de 10 ans, qui a participé à l'Ardéchoise des jeunes.

7 – ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE POUR LA RENTRÉE 2017

Suite à l'avis favorable pour la semaine de 4 jours émis par le Conseil d'école le 20 juin 2017. Le Conseil Municipal décide de revenir à la semaine scolaire de 4 jours, à compter de septembre 2017, les horaires scolaires seront les suivants : Lundi – mardi – jeudi – vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

Du 24 juillet 2017

1 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Conseil Communautaire de la communauté de communes dans sa séance du 13 juin 2017 a validé :

- * la modification de ses statuts à compter du 1er janvier 2018 pour reformuler ses compétences conformément aux évolutions législatives : GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations) gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et suivi du SAGE Ardèche,
- * la délibération syndicale du 1er juin 2017 relative à la fusion du Syndicat Mixte Ardèche Claire avec les Syndicats de rivière Beaume Drobie et Chassezac en un nouvel établissement public territorial du bassin versant de l'Ardèche. Le Conseil Municipal a approuvé la modification des statuts de la communauté de communes.

2 – CRÉATION D'UN EMPLOI DE RÉDACTEUR

Le Conseil Municipal a décidé de la création d'un emploi de rédacteur d'une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 1er août 2017.

3 – DÉNOMINATION ET NUMÉROTATION DES RUES, VOIES ET PLACES

Il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places publiques.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du CGCT aux termes duquel dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la 1er fois à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal décide :

- * de valider le principe général de dénomination et numérotation des rues, voies et places de la commune
- * d'adopter et valider les noms attribués à l'ensemble des voies communales

4 – CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE LA SOUCHE POUR LA FOURNITURE DE REPAS

A compter de septembre 2017, la cantine de JAUJAC va fournir des repas pour les élèves de l'école de La Souche.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer la convention qui régit la fourniture de repas à l'école de La Souche.

5 – TARIF VENTE REPAS CANTINE À LA COMMUNE DE LA SOUCHE

Le Conseil Municipal fixe le prix de vente d'un repas cantine à la commune de la Souche à 4.50 €.

6 – DIVERS

* Demande de subvention :

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 200 euros à l'association

« Le Cercle de la Plume Ardéchoise ».

* Compteur linky :

Le maire a donné connaissance au Conseil Municipal de la réponse de la CNIL.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.

Du 11 septembre 2017

1 – CONVENTION DE MANDAT ENTRE LA COMMUNE ET LE SDEA - PROJET LA BASTIDE

Afin de mener à bien le projet de La Bastide, la commune a fait appel à un maître d'ouvrage mandataire : le SDEA 07. Le SDEA a proposé une convention de mandat avec un taux de rémunération 3% du montant de l'opération soit 52 442 € H.T.

Le coût de l'opération est estimé à 1 800 500 € H.T. (honoraires SDEA inclus).

Le Conseil Municipal :

- * approuve la convention de mandat avec le SDEA,
- * autorise le maire à signer la convention et tous les documents afférents.

2 – DEMANDE DE SUBVENTIONS - PROJET DE LA BASTIDE

Le Conseil Municipal :

- * valide le projet de requalification de la Bastide, pour un montant de dépenses estimées à 1 800 500.00 € H.T.
- * sollicite une subvention d'Etat au titre du Contrat de Ruralité à hauteur de 412 804 €,
- * sollicite une subvention départementale dans le cadre du dispositif « Accueil Touristique 2018 » pour un montant de 100 000 €,
- * sollicite une subvention régionale dans le cadre du dispositif « d'aide aux hébergements collectifs » pour un montant de 250 000 €,
- * autorise le maire à déposer et à signer les dossiers de subvention.

3 – DÉLÉGATION CONSENTIE AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL MODIFICATION DU SEUIL POUR LA SIGNATURE DES MARCHÉS

En début de mandat le Conseil Municipal a autorisé le maire, en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT, à prendre toute décision concernant la

préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le Maire propose, pour une bonne administration communale, que le seuil pour la signature des marchés soit revu.

Le Conseil Municipal décide que le maire sera compétent que pour les marchés dont le montant sera inférieur ou égal à 20 000 € H.T.

4 – TARIF LOYER LOGEMENT (DROIT) BÂTIMENT ÉCOLE

Le Conseil Municipal décide de fixer le tarif du logement à 380 € par mois.

5 – TARIF DES GITES POUR 2018

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivant :

Basse saison	295 €
Moyenne saison	335 €
Haute saison	430 €
2 nuitées	130 €
3 nuitées	175 €

6 – INSTAURATION IFTS ET IEMP

Le Conseil Municipal décide d'instituer, à compter de septembre 2017, pour la filière Administrative : Grade rédacteur, l'indemnité d'exercice de missions des préfetures et l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.

Du 2 Octobre 2017

1 – APPROBATION DES MARCHÉS POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'ALLÉE DU PRÉ DU COMTE

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les marchés avec :

Intitulé du lot	Entreprise	Montant H.T.
Lot 1 : Aménagement voirie + Eaux pluviales	Eurovia	148 848.01
Lot 2 : Réseau AEP et ASS	Ent. VALETTE	139 980.00

2 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À L'AGENCE DE L'EAU POUR LA RÉHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE PARTICULIERS ET POUR L'ANIMATION COORDINATION DE L'OPÉRATION GROUPEE.

Par délibération en date du 14 avril 2014, le conseil municipal avait sollicité l'aide financière de l'Agence de l'Eau pour la réhabilitation de 6 installations d'assainissement non collectif de particuliers et pour l'animation-coordination de l'opération groupée.

Les 6 réhabilitations ont été réalisées.

Parmi les contrôles, certains révèlent : l'absence d'installation ou la non-conformité. Pour réaliser les travaux, les particuliers peuvent bénéficier d'une aide de l'Agence de l'Eau de 3 300 € pour ce faire la commune doit organiser une nouvelle opération groupée de réhabilitation pour le compte des particuliers.

Le Conseil Municipal :

- approuve le montage d'une opération groupée de réhabilitation des assainissements non collectifs
- solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau pour des particuliers et pour l'animation-coordination de l'opération groupée menée par la mairie
- autorise le maire à signer une convention de mandat relative à l'attribution et au versement des aides à la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif attribuées aux particuliers maîtres d'ouvrage.

3 – CONVENTION ANIMATION JEUX AVEC DÉAMBULL

Le Conseil Municipal décide de reconduire l'animation jeux avec l'association Déambull : 9 animations d'octobre 2017 à juin 2018 pour 1200 euros.

4 – TARIF DE LA REDEVANCE DE BASE ET DU PRIX DU M3 DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil décide de ne pas augmenter les tarifs de l'eau :

Abonnements Eau

Compteur 3 m3	91.00 € H.T.
Compteur 5 m3	131.00 € H.T.
Compteur 10 m3	181.00 € H.T.

Consommation Eau

Le m3	1.40 € H.T.
-------	-------------

Abonnements Assainissement

Compteur 3m3	74.00 € H.T.
Compteur 5m3	103.00 € H.T.
Compteur 10 m3	147.00 € H.T.

Consommation Assainissement

Le m3	1.00 € H.T.
-------	-------------

5 – BAIL CUMA DE LADENNE

Le Conseil Municipal décide de louer à compter du 1er novembre 2017 à la Cuma de Ladenne, le local qui est vacant dans le bâtiment sportissage afin d'agrandir leur atelier de transformation. Le montant du loyer est fixé à 300 euros/mois pour les 2 locaux.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.

Du 27 Novembre 2017

1 – MISE EN PLACE DU RIFSEEP

Le RIFSEEP, ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, devient l'outil indemnitaire de référence. Il remplace la plupart des primes et indemnités des fonctionnaires.

L'objectif est de transférer une part des primes et indemnités des agents dans leur traitement pour leur assurer une meilleure retraite.

Le RIFSEEP est organisé autour :

- * de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) : indemnité principale versée en tenant compte du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions.

Mise en place au 1er janvier 2018.

- * du complément indemnitaire annuel (CIA) qui est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent. Le versement de ce complément est facultatif.

Mise en place au 1er janvier 2019.

Bénéficiaires :

- agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel,

- * agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel, comptant 2 mois d'ancienneté.

Le maire arrêtera les montants individuels en tenant compte des critères professionnels, suivant le tableau d'évaluation mis en place, pour l'IFSE et des résultats de l'évaluation professionnelle pour le CIA.

Périodicité de versement :

Le versement se fera mensuellement pour l'IFSE et annuellement pour le CIA, sera proratisé en fonction du temps de travail.

2 – CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITÉ

Le RIFSEEP, ou régime indemnitaire Le Conseil Municipal a décidé d'allouer une indemnité de conseil au taux de 100 % au receveur municipal.

3 - RÉPARTITION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La somme de 10 000 euros a été votée au compte 6574 du budget primitif.

Le Conseil Municipal a déjà attribué, au cours de l'année 1 520 euros à plusieurs associations.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

Amicale Laïque	750.00
Amicale Laïque (Noël)	650.00
Archers de JAUJAC	200.00
Association Jaujacoboules	100.00
Luna Danse AMDA	200.00
COS personnel communal	300.00
Croix Rouge	100.0
Dojo Jaujacois	700.00
IME Lalevade	100.00
Karaté	500.00
Prévention Routière	100.00
Fréquence 7	100.00
Déambull	300.00
ESEA Handball	100.00
Chaussée des géants	150.00
Tradéridera	200.00

4 – REMBOURSEMENT DES CHARGES DE PERSONNEL PAR LES BUDGETS ANNEXES

Une délibération en date du 13 février 2017 a affecté les charges de personnel des budgets annexes pour l'année 2017 et une en date du 20 juin 2017 qui a créé un budget annexe cantine scolaire.

Il convient donc de revoir le remboursement des charges de personnel par les budgets annexes Caisse des Ecoles et Cantine Scolaire, les remboursements par les budgets annexes Eau et Assainissement demeurent inchangés.

Il est décidé de l'affectation suivante des charges de personnel pour l'année 2017 pour les budgets annexes Caisse des Ecoles et Cantine Scolaire.

Budget Cantine Scolaire

Grade	Agent	Taux
Adjoint technique	AIZAC Véronique	50 %
	BATAILLE Pascaline	70 %
	CHICHE Eva	100 %
	MALOSSANNE Roselyne	25 %
Adjoint administratif	GANDON Lisa	5 %

Caisse des Ecoles

Grade	Agent	Taux
Adjoint technique	AIZAC Véronique	50 %
	CHAREYRE Sylvie	75 %
	MALOSSANNE Roselyne	100 %
ATSEM	BEAUVAIS Christel	100 %
	VALETTE Marion	100 %
Adjoint Technique ppal	PIQ Guillaume	10 %
Adjoint administratif	GANDON Lisa	5 %
Animateurs/instituteurs	Intervenant R.S.	100 %
Contrat aidé	CHAREYRE Sylvie	100 %

5 – DÉCISIONS MODIFICATIVES

D.M. N°1 - Budget cantine scolaire

Le Conseil Municipal décide, suite à la modification de la répartition des charges de personnel sur les budgets annexes et à l'acquisition de matériel, de procéder aux modifications suivantes :

Section de fonctionnement :

Article 7474 : + 30 294 euros

Article 6215 : + 29 294 euros

Article 023 : + 1 000 euros

Section d'Investissement :

Article 021 : + 1 000 euros

Article 2184 : + 1 000 euros

D.M N°2 – Budget commune

Afin de pouvoir régulariser les crédits inscrits au Budget Primitif, le Conseil Municipal décide des décisions modificatives suivantes :

Section de fonctionnement :

Article 6111 : + 30 euros

Article 63512 : + 1 000 euros

Article 65737 : + 56 000 euros

Article 657361 : - 46 000 euros

Article 7381 : + 11 030 euros

6 – PRIME DE FIN D'ANNÉE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal :

- décide que la prime sera attribuée aux agents en activité au 1er décembre 2017 et n'ayant pas eu plus de 3 mois de congés de maladie en 2017,
- décide d'allouer une prime de fin d'année d'un montant de 500 euros net aux agents travaillant à temps complet,
- précise que la prime allouée aux agents titulaires ou non titulaires travaillant à temps non complet sera calculée sur la base de 500 euros net au prorata du nombre d'heures et du temps travaillés dans l'année.

7 – MODIFICATION DES STATUTS DU SDEA ET DESIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

La commune de JAUJAC est adhérente au Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche (SDEA) depuis 1985.

Par délibération en date du 3 juillet 2017, le SDEA a modifié ces statuts afin d'instaurer une répartition plus équilibrée des membres au sein des instances décisionnelles à savoir le Comité Syndical et le Bureau Syndical et qu'il y a lieu de confirmer ou de désigner un représentant de la commune appelé à siéger à l'Assemblée Générale du Syndicat.

Le Conseil Municipal : - approuve les modifications des statuts du SDEA - confirme la désignation de Mr SOULELIAC René, en tant que représentant de la commune de JAUJAC.

8 - SUBVENTIONS POUR SORTIES SCOLAIRES

Suite à la demande des enseignantes de l'école afin d'obtenir une aide financière pour

• une sortie avec une nuitée à Balazuc pour la Classe de CP-CE1 – Le coût de la sortie est de 47 euros par enfant.

• Classe découverte à Darbres 1 semaine pour la classe CE2-CM1 – Coût de la semaine : 272 euros par enfant.

• Sortie avec 2 nuitées à LARGENTIERE pour la classe de CM – Le coût de la sortie est de 168 euros par enfant.

Le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions suivantes :

- 220 euros pour la sortie à Balazuc

- 1 445 euros pour la classe de découverte à Darbres

- 1 100 euros pour la sortie à Largentière.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité sauf le point 2 (une abstention).

Du 18 décembre 2017

1 – MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LA REQUALIFICATION DU SITE DE LA BASTIDE

La commune a décidé l'opération de requalification du site de la Bastide en un centre d'accueil de groupes adultes et enfants d'une capacité de 64 lits. La commune a confié au Syndicat

Département d'Équipement de l'Ardèche (SDEA) le mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'opération de requalification sur site après délibération en date du 11 septembre 2017. Dans ce cadre, le SDEA a lancé le 22 septembre 2017 la consultation pour la maîtrise d'oeuvre de l'opération, à l'appui d'une procédure adaptée en application de l'article 27 du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016.

15 plis contenant les candidatures ont été reçus. Conformément au règlement de consultation, trois candidatures ont été retenues par la commission ad'hoc réunie le 20 novembre 2017 : NAMA, ESTEVE&DUTRIEZ et TAM TAM.

Ces candidats ont remis une offre constituée d'une note de mémoire technique précisant leur organisation et leurs intentions sur le projet, et d'une proposition d'honoraires. Ils ont été entendus en audition, pendant 40 minutes, par la commission ad'hoc qui s'est réunie le 4 décembre 2017, sur les thèmes suivants : perception des enjeux architecturaux, choix techniques, budget de l'opération et organisation du travail. A l'issue des auditions, chaque candidat a eu la possibilité de préciser son offre avant le 9 décembre 2017.

A l'appui des travaux des commissions ad'hoc et de l'analyse des candidatures et des offres suivant les critères énoncés dans la consultation, le maire propose de retenir l'offre la mieux disante, à savoir celle du groupement de maîtrise d'oeuvre représenté par son mandataire, le cabinet d'architecture ESTEVE&DUTRIEZ associé à ATELIER DE PAYSAGE (paysagiste) et BETREC (bureau d'études), pour un montant de 176 410 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a entériné le choix du groupement de maîtrise d'oeuvre, représenté par le cabinet ESTEVE&DUTRIEZ et autorisé le Syndicat Département d'Équipement de l'Ardèche à signer le marché de maîtrise d'oeuvre ainsi que tous les documents afférents à la mise au point du marché.

2 – PROBLÉMATIQUE RESSOURCES EN EAU ET URBANISME

Monsieur le maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier, de Monsieur le Préfet, concernant les ressources en eau.

Monsieur le maire insiste sur le paragraphe : « Dans l'attente de la

mise en oeuvre d'une solution pérenne pour résoudre l'insuffisance des ressources en eau potable disponibles sur la commune, toute nouvelle demande d'urbanisme de nature à aggraver la situation actuelle doit être refusée. »

Monsieur le Maire indique :

- que les données qui ont servi à l'élaboration de ce courrier datent de plusieurs années,
- que des travaux ont permis d'améliorer les rendements de production (réfection des canalisations, pose de compteurs en sortie de bassins.....),
- que le service de l'eau procède à une vérification journalière des consommations afin de pouvoir intervenir rapidement en cas de problème (fuites.....),
- que des travaux de maillage ont permis dans le village de répartir les abonnés en fonction des débits des captages,
- qu'une rencontre avec Madame la Sous-préfète a eu lieu afin d'obtenir des précisions,
- qu'un courrier a été adressé à Monsieur le Préfet afin d'obtenir une réunion avec tous les services concernés,
- que la Communauté de Communes « Ardèche des sources et volcans » en charge du PLU vient de nous informer qu'une réunion est programmée début janvier 2018 avec les services de la DDT (urbanisme et service environnement-pôle eau).

Après discussion, le Conseil Municipal, conscient de la problématique ressources en eau et afin de ne pas compromettre la vie du village :

- * demande que les données actuelles soient prises en compte, * souhaite que les interdictions de construction soient prescrites par UDI (comme le prévoit le PLU approuvé le 04 septembre 2008) et non sur l'ensemble du territoire communal,
- * s'engage à sensibiliser régulièrement la population afin d'éviter le gaspillage de l'eau (vérification des canalisations privées, installation de robinet réducteur de pression, interdiction de vider les piscines chaque année.....).

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Préfet, à la vue de ces éléments, de revoir sa position afin que Jaujac reste un village dynamique. Délibération approuvée par 11 voix pour et 1 abstention.

3 - SUBVENTION À L'ASSOCIATION L'IMPROMPTU THÉÂTRE

Le Conseil Municipal à l'unanimité:

· décide d'attribuer une subvention d'un montant de 300 euros à l'Association l'Impromptu théâtre pour l'organisation d'un festival de théâtre en juillet 2018.

- que cette somme sera inscrite au budget 2018, article 6574.



Environnement

Le brûlage à l'air libre est interdit...

Sources d'émissions de polluants (particules, dioxines, benzène...), le brûlage à l'air libre a des effets sanitaires et environnementaux importants.

Le saviez-vous ?

En France, la mauvaise qualité de l'air...

- cause 42 000 décès prématurés par an,
- réduit de 5 à 7 mois l'espérance de vie,
- est à l'origine de maladies ou d'insuffisances respiratoires.

Le brûlage à l'air libre est interdit

> Pourquoi cette interdiction ?

Au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées) comme des risques d'incendie, le brûlage des déchets verts est fortement émetteur de polluants dont les particules mais aussi des composés cancérigènes comme les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) et le benzène.

> Quels sont les déchets concernés par cette situation ?

Ce sont les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, de débroussaillage, d'entretien de massifs floraux ou encore les feuilles mortes...

> Qui doit respecter cette interdiction

Toute personne (particuliers, entreprises, collectivités territoriales) produisant des déchets verts est concernée.

En cas de non-respect, une contravention de **450 euros** peut être appliquée (article 131-13 du nouveau code pénal)

Quelques chiffres...



Brûler 50 kg de végétaux émet autant de poussières que ...*



... 5 900 km parcourus par une voiture diesel récente (100 km pour être dépolluée)

... 3 mois de chauffage d'un pavillon avec une chaudière au fuel



... 70 à 920 trajets en moyenne pour respecter la destruction saignée à 20 km

*Source : Air Rhône-Alpes - 2012

En région Rhône-Alpes, près de 18 % de la population du territoire est exposée à des concentrations de poussières supérieures aux valeurs réglementaires destinées à préserver la santé humaine.

Contrairement à une idée reçue, l'apport en déchèterie est en effet préférable à une combustion à l'air libre pour la qualité de l'air.

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes
Service Ressources Énergie Milieux et Prévention des Polluants, Unité Air Énergie
69633 Lyon cedex 06
Tel. 04 78 28 60 00

Crédit photos :
Chambéry métropole,
Coën Laurent pour Chambéry métropole

www.thor-chauffage.com/air2012.pdf

Solidarité

MON PAÏS ES TON PAÏS : UNE ASSOCIATION POUR VENIR EN AIDE AUX MIGRANTS

Émus par le sort des migrants et convaincus de la nécessité de partage et de solidarité, quelques citoyens de la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans ont créé au printemps 2017, l'association Mon Païs es ton Païs (Mon Pays est Ton Pays), une association à direction collégiale, régie par la loi 1901.

L'association est à la recherche de familles relais qui puissent accueillir des mineurs pour de courtes périodes, ou pour héberger ces mineurs jusqu'à leur majorité, sous la responsabilité de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance). Elle sollicite aussi tous les maires de la communauté de communes afin de trouver des logements où des familles pourraient s'installer.

Le siège de l'association est à la mairie de Prades.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter dans un premier temps, Valérie Béal au 04 75 93 24 92 ou 06 16 55 26 39 ou Frédéric Roux au 06 75 84 70 98 ou l'ensemble de l'association par mail : monpais-es-tonpais@ardeche.libre.org

Infos pratiques / État civil

MAIRIE DE JAUJAC

Place du Champ de Mars - Tél : 04 75 93 22 28

Secrétariat ouvert au public :
lundi - mardi - jeudi - vendredi de 8 h à 12 h
Samedi de 9 h à 12 en période scolaire
www.jaujac.fr - mairie@jaujac.fr

BIBLIOTHEQUE

Place de l'Église

Tél : 04 75 93 29 98

Horaires Juillet et Août

Mardi - mercredi - vendredi - samedi de 9 h 30 à 11 h

Horaires autres mois de l'année

Mardi - vendredi - samedi de 9 h 30 à 11 h

Jeudi de 15 h à 17 h

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « ARDÈCHE DES SOURCES ET VOLCANS »

Château de Blou - 07330 THUEYTS

Tel: 04 75 89 01 48

Courriel : cdc@ardechedessourcesetvolcans.com

Service Tourisme : Meyras-Neyrac les Bains : 04 75 36 46 26

Jaujac : 04 75 35 49 61 - Point Internet

ADMR MEYRAS 04 75 37 79 24

URGENCES

Samu : 15

Gendarmerie : 17

Police : 04 75 89 22 22

Pompiers : 18

Hôpital d'Aubenas : 04 75 35 60 60

Etat des routes Ardèche : 04 75 65 52 52

SERVICES MÉDICAUX

Pharmacie : 04.75.93.20.70 - Place St Bonnet

Médecin généraliste : DELENNE Jean-Luc : 04.75.93.21.90

MAISON DE SANTÉ PLURI PROFESSIONNELLE – RUE DU TRIBLE :

Cabinet d'infirmiers : 06.21.34.68.58

Pédicure Podologue : GONTHIER WAUQUIER Virginie : 06 07 40 97 85

Ostéopathe : STAGNETTO Amandine : 06.16.58.70.14

Orthophoniste : LEYNAUD Aurélie : 06.22.72.19.22

Praticienne en psychothérapie : RIVIER Sylvie : 06.14.65.80.02

Thérapeute en acupuncture traditionnelle chinoise :

LANGUBEN Anaïs - 06.99.29.35.74

Sage femme : JOACHIN Lilas : 06.78.51.76.30

Cabinet de kinésithérapie et d'Ostéopathie des 4 Vallées :

04 75 88 47 44

AIRE D'ACCUEIL VÉGÉTAUX – DÉBLAIS – GRAVATS - FABRAS

Horaire haute saison : 1er avril au 31 octobre

Ouverture mercredi et samedi de 15h à 18h

Horaire basse saison : 1er novembre au 31 mars

Ouvert mercredi et samedi de 13h30 à 16h30

ÉTAT CIVIL

De Janvier 2017 à Décembre 2017

Naissances

VOLLE Célia de VOLLE Edouard et de RIFFARD Mathilde le 20 janvier 2017 à Aubenas

SAÂDI Nora de SAÂDI Farid et de HADJIOANNOU Mélina le 24 janvier 2017 à Aubenas

COUDRAY DELAUAUD Isio de DELAUAUD Benoît et de COUDRAY Merline le 3 juin 2017 à Aubenas

SITIA BOURTEQUOI Bastien de BOURTEQUOI Jean-Charles et de SITIA Marta le 22 juin 2017 à Aubenas

BILLOT Noah de BILLOT Geoffray et de MOINEAU Marion le 23 juin 2017 à Jaujac

LIAUTIER Soline de LIAUTIER Stéphane et de AIME Emeline le 12 juillet 2017 à Aubenas

GIMENEZ VAN WASSENHOVE Ruben de GIMENEZ Olivier et de Kim VAN WASSENHOVE le 19 décembre 2017 à AUBENAS

Mariages

SCARFO Domenico et LAFONT Véronique le 4 février 2017

MARTINEZ Willy et SIMOND-CONVERT Axelle le 27 mai 2017

FARGIER Rémy et PERRET Caroline le 10 juin 2017

HUCK Raphaël et IAHNS Caroline le 19 août 2017

GLAIZAL Mathieu et CABANIOLS Cécilia le 23 août 2017

Décès

LAFONT Yvonne veuve GELLY le 2 janvier 2017

LACOSTE Renée veuve MORFIN le 2 janvier 2017

MICHARD Danièle épouse MONTAURIOL le 1er février 2017

GOMBERT Marc le 20 février 2017

PONTIER Jean le 22 février 2017

VIDAL Raymond le 4 mars 2017

VILLARD Lucienne veuve GROUILLER le 12 mars 2017

MASSIN Michèle le 17 mars 2017

KOHLER Ursula veuve LUTZ le 18 mars 2017

BRUNEL Elise veuve ROBERT le 25 mars 2017

FOURNIER Henria veuve BLACHERE le 8 mai 2017

MOISSONNIER Colette veuve CHENEBERT le 12 mai 2017

PRAT Léone veuve CLAPT le 26 mai 2017

PAILLES Carine épouse VIDAL le 29 mai 2017

ROUYEYROLE Georgette veuve ARSAC le 12 juin 2017

VALLINT Paul le 14 juin 2017

ESQUIROL Louis le 8 juillet 2017

GAILLARD Nicole épouse DHEILLY le 10 juillet 2017

CHARRE André le 22 juillet 2017

TEYSSIER Jean-Marc le 23 juillet 2017

CHEVALIER Gilles le 14 août 2017

DUBOIS Odette épouse VENTALON le 24 août 2017

BOIRON Jean le 13 septembre 2017

HOPEN Jacques le 15 octobre 2017

LEYNAUD René le 16 octobre 2017

DUPIC Thérèse veuve PORION le 19 octobre 2017

CHABANNE Juliette veuve DOSSER le 14 novembre 2017

RIBEYRE Raymonde veuve HEMERY le 22 novembre 2017

BEDINI Henriette veuve MUSSO le 16 décembre 2017

BODINEL Christophe le 24 décembre 2017

GRIL Gérard le 26 décembre 2017



Direction de la Publication, mise en page et rédaction : Service Communication de la Mairie de Jaujac - Françoise RICALE - Bruno CORRIS
Impression : 500 exemplaires impressions rombon, Aubenas - IMPRIM'VERT - Dépôt légal à parution - Reproduction interdite - Ne pas jeter sur la voie publique